



# COMPTE RENDU INTÉGRAL

Lundi 20 septembre 2021 - **MARTIGUES ET EN LIGNE**

ATELIER « USAGES DE LA MER ET DU LITTORAL » 2/3

17H30-20H - 70 PARTICIPANTS

## En Méditerranée, une planification nécessaire ?

### Commission particulière du débat public (CPDP)

**M. Étienne BALLAN**

Président

**M. Arthur LAUNEAU**

Membre

**M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**

Membre

### Intervenants

**M. Yves HENOCQUE**

Écologue marin IFREMER

**M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**

Préfecture maritime

**M<sup>me</sup> Séverine MICHALAK**

Juriste experte en droit  
des énergies de la mer

**M. Frédéric AUTRIC**

DREAL Occitanie

**M. Yannick BOCQUENET**

RTE

**M. François VIREVIALLE**

Direction Interrégionale de la  
mer Méditerranée

**M<sup>me</sup> Élodie MARTINIE-COUSTY**

FNE

**M. Dominique JARDINÉ**

Région Sud

**M. Pascal PINET**

Région Occitanie

**M. Pierre WARLOP**

WPD

**M<sup>me</sup> Aude LAURENS**

RTE

**M. Matthieu LAURENT**

Direction Générale de l'Énergie  
et du Climat

### ... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Parfait. Bonsoir à tous. Nous allons donc démarrer cette réunion. Merci, Arthur, d'avoir accueilli l'ensemble des participants Zoom. Pour commencer, je voudrais remercier l'ensemble des participants qui se sont déplacés ici à Martigues ce soir, et qui ont beaucoup de mérite. En plus, ils ont le plaisir d'être ensemble dans une même salle. Ils vont pouvoir intervenir à plusieurs titres dans cette réunion. La réunion de ce soir est donc organisée dans le cadre du débat public EOS. Je suis Étienne BALLAN, et je suis président de la Commission particulière du débat public, qui organise ce débat public sur le projet d'éolien flottant en Méditerranée.

Je voudrais d'abord vous préciser un peu la logique de la réunion de ce soir. Avant cela, on va demander à la régie de lancer un petit sondage avec des participants en Zoom pour savoir un peu qui est là ce soir. Peut-on lancer le premier sondage, s'il vous plaît ?

On voit en particulier ce soir le sondage se faire sous nos yeux. C'est très interactif. Voilà. Merci beaucoup. On a donc ce soir une présence assez équilibrée entre notamment des personnes qui sont un peu de toutes les catégories. Il y a notamment ceux qui sont citoyens ou citoyennes, des acteurs d'énergie, des acteurs d'associations qui travaillent au titre de l'environnement, mais aussi des professionnels du nautisme et d'autres activités, notamment des pêcheurs qui sont aussi présents. C'est très bien, car on va effectivement parler des différents usages de la mer.

Je vais demander à ce que l'on fasse le deuxième sondage, s'il vous plaît, pour savoir un peu d'où chacun vient. Il y a bien un Gardois qui va se... Non. Les Varois ne sont pas là non plus. Cela tombe bien, car nous avons des Gardois et des Varois ici, dans la salle. C'est une très bonne nouvelle. De cette façon, les participants sont très bien équilibrés. Ce ne sont pas que des Bucco rhodaniens ou des Héraultais, même s'ils sont majoritaires. Merci pour cela.

Je vais simplement vous présenter le déroulement de notre réunion de ce soir. La logique de cette réunion est un format, comme l'a dit Arthur, tout à fait particulier. Nous avons souhaité être dans une salle ensemble pour partager un certain nombre de points. Au vu de l'ampleur des impacts, et surtout de l'aire géographique concernée par le projet, il faut que l'on puisse donner la possibilité à tout le monde, à toutes les régions d'Occitanie et de Sud PACA, et de toute la France, de pouvoir être connectées, de suivre et de participer à cette réunion.

Nous sommes dans une réunion qui est la deuxième réunion d'un cycle qu'on a appelé « Usages et paysages de la mer ». C'est finalement la possibilité de regarder le projet de grands parcs éoliens commerciaux flottants en Méditerranée sous l'angle de leur installation et de leur cohabitation avec les autres usagers de la mer. Il y a ceux qui sont déjà là. Il y a ceux qui pourraient éventuellement venir plus tard. C'est de poser de cette façon, à travers l'éolien flottant, la question de la cohabitation dans l'ensemble des usages.

Nous avons fait pour cela une première réunion qui s'est déroulée le 27 août, pour essayer de partager les questions autour de la pêche et pour essayer de faire le point sur une activité, qui est régulièrement citée comme essentielle dans les usages de la mer, à savoir la pêche. Ce n'est pas seulement la pêche professionnelle, mais aussi la pêche de tourisme.

Vous avez la transcription audio de cette réunion sur Internet. Vous en aurez très rapidement un compte rendu plus précis sur ce point. Nous sommes ce soir dans la deuxième séance de ce cycle « Usages et paysages de la mer ». Avec la Commission, nous avons souhaité orienter cette deuxième séance sur la question des règles du jeu et de la capacité de nous projeter dans l'avenir autour de ces

règles du jeu. C'est pour cela que vous aurez des présentations aujourd'hui en trois sessions. C'est un programme assez chargé.

La première session traitera concrètement de cette question des règles du jeu plus précisément. Où en sommes-nous ? Quels sont les usages ? Après une présentation un peu générale, cela permettra à chaque représentant des organisations d'usagers qui est présent de réagir. Je précise qu'il y aura un temps assez long de présentation et d'échange dans cette première session, avant que le public puisse intervenir. Ce sera évidemment le cas ensuite.

Nous aurons ensuite une deuxième session qui concernera la question de la planification. Dans cette logique de multitude, de multiplicité des usages de la mer, comment s'y prend-on pour planifier ? Est-ce qu'il faut planifier ? Est-ce qu'on planifie véritablement, ou pas, aujourd'hui ? Quelles sont les logiques à l'œuvre dans cette planification ?

Nous aurons enfin une dernière session. Le menu sera effectivement un peu copieux. Nous aurons une dernière session sur la projection un peu plus lointaine que les deux projets d'éolien flottant et leurs extensions, qui font l'objet de ce débat public, pour essayer de projeter la façon dont le golfe du Lion pourra être concerné éventuellement à plus long terme par un certain nombre d'autres projets d'éoliennes. En tout cas, c'est la vision que l'on pourra partager sur ce futur un peu plus lointain.

Je vais maintenant donner la parole à Arthur, pour vous mettre simplement un peu dans le bain. Je vais lui demander de nous lire un certain nombre d'arguments qui ont été recueillis lors des rencontres avec le public dans ce que l'on appelle le débat mobile. Ce sont les échanges qui ont pu avoir lieu dans l'espace public, sur les places du marché, sur les plages ou ailleurs, pendant l'ensemble de la période estivale. Arthur, c'est à toi.

### ... M. Arthur LAUNEAU, Membre de la CPDP

Merci beaucoup. Pourrais-je avoir le partage d'écran, s'il vous plaît ? Merci beaucoup.

« Ce qui me gêne, c'est la privatisation de l'espace commun maritime. D'accord pour les implantations de parcs de production d'énergie, mais seulement si les usages en mer sont possibles. »

« Si ces parcs sont trop proches des routes de fret maritime, leur contournement va allonger les distances, et donc la consommation de carburant. »

« L'impact sur les usagers en mer me dérange plus que sur terre. Cela fait écran à la liberté en mer. »

« Quel risque représentent ces parcs éoliens par rapport à la navigation ? »

« Avec 80 éoliennes, le golfe du Lion est presque foutu, car c'est un espace restreint qu'il faut se partager. »

« Les contraintes sur la pêche sont aujourd'hui très fortes. Des éoliennes en mer, en plus des réglementations, c'est tout simplement la fin de la pêche dans le golfe du Lion. »

« En mer, il y a de la place pour tout le monde, y compris les éoliennes. De toute façon, bien peu de plaisanciers vont au-delà des 12 miles de la côte. »

### ... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci beaucoup, Arthur. Avant de démarrer la première session, un petit retour très bref vers les deux ateliers qui ont concerné de près ou de loin les questions d'usages de la mer. Le premier atelier date du 27 août. Certains d'entre vous étaient présents à Sète, dans cet atelier en présentiel. Cela a permis

de partager les données de la pêche avec un certain nombre de conclusions qui sont relativement simples. Il y a d'abord la complexité de ces données, la difficulté aussi, et une raquette qui a un certain nombre de trous. C'est-à-dire des données qui peuvent être recueillies de certaines façons et par certains opérateurs de façon très précise avec des outils, notamment de localisation des bateaux par exemple, qui peuvent être très pointus. Cela ne concerne finalement qu'une partie de la flotte, une partie de ces acteurs, et aussi une assez forte différence dans cette acquisition de données, dans cette disponibilité des données entre les deux régions, Occitanie et PACA, pour des raisons structurelles, notamment la présence de criées en Occitanie et l'absence de celles-ci en PACA par exemple. À l'issue de cet atelier, nous avons le sentiment que nous pouvons avoir un certain nombre de choses, mais qu'elles sont encore relativement disparates et qu'elles ne parviennent pas complètement à une image tout à fait globale. Il y a eu beaucoup de choses dans cet atelier. Excusez-moi si je vais à l'essentiel. Il y aura beaucoup de choses à en tirer plus en détail.

Nous avons enfin l'atelier du 30 août sur l'éolien flottant. Cela a permis aussi de commencer et de se poser la question de la localisation et de la possibilité, ou non, d'installer des éoliennes dans une mer qui peut être utilisée. Au fil de cet atelier, et d'autres ateliers, beaucoup de gens ont posé des questions pour savoir si ces éoliennes pouvaient être positionnées plus loin, au-delà du plateau continental, dans des zones qui seraient peut-être plus profondes et plus éloignées des côtes, avec des impacts moins importants sur le paysage. Cette question a surgi. Elle déborde un peu du projet qui est présenté par l'État aujourd'hui, qui souhaite se concentrer sur le plateau continental. Un certain nombre d'industriels ont évoqué la possibilité à moyen, voire à long terme, d'aller s'installer bien plus loin des côtes à des conditions techniques et économiques qui restent à débattre et à explorer. C'est un point important quand même. Le débat public, c'est normal, sert aussi à ouvrir le champ du possible et à discuter de l'ensemble des caractéristiques possibles dans le projet et de son opportunité. Dans ce débat public qui s'applique aujourd'hui, nous avons une question sur la possibilité ou non, l'intérêt, ou non, d'envisager des parcs éoliens flottants au-delà du plateau continental.

Je me contenterai de cette petite introduction très brève. Je vais donner la parole à Martine BARTOLOMEI, qui est membre de la commission, et qui va animer la première session d'aujourd'hui.

### ... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Merci de me laisser la parole. On va commencer cette session avec Yves HENOCQUE, qui est écologue marin, membre de LittOcean, et qui est également conseiller du JAMSTEC, c'est-à-dire l'équivalent de l'IFREMER japonais. Ce sera peut-être intéressant de donner un petit éclairage sur les usages au Japon. Voilà. Je lui laisse la parole. Quels sont les usages aujourd'hui en mer ? Comment peut-on envisager leur développement ? Quels seront les nouveaux usages ? À quelles conditions peut-on éviter les conflits et assurer une qualification de l'espace maritime ?

### ... **M. Yves HENOCQUE**, Écologue marin IFREMER

Merci. Je vais aller très vite, car mon temps d'intervention est limité. Très rapidement, l'idée est de bien montrer que la mer Méditerranée est loin d'être une mer vide. Ce n'est pas la grande bleue, même si c'est ce que l'on voit quand on la regarde. À peu près 4 000 km de long, vous voyez déjà la densité du trafic maritime. Cela ne vous surprendra pas, avec les grands passages que sont le détroit de Gibraltar,

le détroit de Sicile et le canal de Suez, ainsi que le détroit du Bosphore vers la mer Noire. Vous voyez déjà la densité de ce trafic, et les côtes françaises sont concernées.

Une remarque par rapport à une activité nouvelle en mer Méditerranée en 2017. Cela a augmenté depuis. Il y a eu l'arrêt du fait de la pandémie. Il y a aujourd'hui 26 millions de croisiéristes en Méditerranée. C'est devenu la nouvelle industrie. Les énormes bateaux avec 5 000 personnes à bord, ou à peu près, sont là, stationnent dans le port de Marseille au bord du golfe du Lion, même si le golfe du Lion n'est pas un spot touristique de ces gros bateaux qui sont en Méditerranée.

La suivante, s'il vous plaît. J'ai regardé un peu ce qui existait au niveau de la cartographie qui a servi à préparer le document, à accompagner le Document stratégique de façade qui existe aujourd'hui pour l'ensemble de la Méditerranée française. Vous avez ici une représentation des différentes zones à l'intérieur de la zone économique exclusive. C'est juste pour dire que le gros de cette activité se passe en fait dans la zone des 12 milles. Il y en a d'autres qui de plus en plus, comme l'éolien, vont se développer vers le large, y compris le transport maritime dont je viens de parler, mais c'est bien dans cette zone des 12 milles à l'interface terre/mer que la pression est très forte.

Slide suivante. Ce n'est pas très clair ici. Pourquoi ? J'ai essayé de faire des superpositions de cartes en allant sur le système d'information géographique du Cerema, qui a préparé des cartes qui illustrent le Document stratégique de façade. Nous n'arrivons pas à faire malheureusement de superposition de cartes. À mon avis, c'est un vrai problème. Nous ne nous rendons pas compte de la superposition de toutes les activités existantes, et il y en a énormément. Vous avez en filigrane juste en dessous justement toutes ces routes du transport maritime. Nous voyons que la région en question est concernée, même si c'est plutôt au large du golfe du Lion.

J'ai été obligé de prendre une carte qui vous montre toutes les activités, avec déjà un plan stratégique pour la Belgique, pour un peu illustrer toutes les activités qui peuvent exister sur nos côtes, ici même. En matière de planification stratégique, notre approche est toujours de regarder les interactions de la terre vers la mer, mais de regarder aussi les interactions de la mer vers la terre. Vous avez ici la liste qui n'est pas exhaustive de ces différentes activités. Elles ont toutes des impacts, que ce soit de la mer vers la terre en matière de macro-déchets ou des nappes d'hydrocarbure, ou de polluants, de macro-déchets de la terre vers la mer. Nous savons que 80 % de la pollution vient de la terre en mer. Tous les phénomènes exacerbés par les changements climatiques ou les dérèglements climatiques sont en bas. Nous avons l'érosion des sols du côté terrestre, et les événements extrêmes d'inondation, et malheureusement de subversion que l'on connaît de plus en plus, ou les questions de transport de sédiments qui sont arrêtés par la construction des barrages en amont des fleuves. Tout un tas de dynamiques qui vont influencer sur les activités et qui vont influencer aussi sur la qualité des milieux.

Pour rappel, nous ne sommes pas très concernés dans le bassin occidental par les activités volcaniques. Pour le bassin oriental, c'est tout à fait d'actualité.

Dans ce type d'analyse que nous avons faite par exemple dans le département du Var, dans le cadre d'un projet européen en matière de planification stratégique des espaces maritimes, on essaie de regrouper les différentes activités que vous avez sur la droite, et ensuite de qualifier le type d'impact qu'il peut y avoir sur le milieu, d'ordre physique, d'ordre biologique et en termes d'occupation de l'espace, et de regarder ensuite l'accumulation de ces impacts. Bien évidemment, l'écosystème lui-même se moque de quels secteurs il s'agit, mais reçoit l'ensemble des impacts des différents secteurs. C'est pour cela que l'on parle de plus en plus d'impacts cumulés. Ils sont toujours très difficiles à véritablement évaluer.

Slide suivante. De la même manière, on essaie de regarder la compatibilité des activités entre elles. Cela a été fait dans le cadre de ce projet européen, l'étude de cas du Var. Nous avons regardé face aux

autres activités, selon les carrés plus ou moins sombres, le degré de compatibilité ou d'incompatibilité de ces activités avec des données, nous en avons parlé tout à l'heure, mais aussi beaucoup de dires d'experts, puisque beaucoup de données manquent encore pour faire ce genre d'appréciation.

Je termine avant de passer la parole. Par rapport à l'ensemble de ces activités, je résume la nécessité. Autant nous parlons de l'aménagement du territoire à terre, du côté du bassin versant... Vous connaissez le schéma directeur d'aménagement de gestion de l'eau et leurs schémas locaux, les SCoTs littoraux, pour ne nommer qu'eux.

Vous passez ensuite à la zone côtière, c'est-à-dire cette zone des 12 milles, où la pression de la capacité en mer est très forte, avec des formes de gestion intégrées de zone côtière. Malheureusement, il n'y en a pas dans cette région. Il pourrait très bien y en avoir dans le futur, mais les aires marines protégées sont des surfaces de gestion intégrées. Nous parlerons de bien d'autres dans d'autres séances.

Quand nous passons ensuite vers le large, c'est-à-dire là où pourront être situées les futures éoliennes, il y a ce Document stratégique de façade. C'est-à-dire ce conseil de planification des espaces maritimes avec trois axes qui sont fondamentaux. De quoi s'agit-il ? C'est de parler du développement durable et de l'ensemble des sections économiques exclusives, d'un état environnemental. Pour cela, vous avez un plan d'action en milieu marin qui existe, qui provient de la directive européenne sur la stratégie en milieu marin, et nous allons en parler, pour le bon état environnemental de la Méditerranée et de la zone ici en question. Vous avez le développement équilibré et équitable. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui l'économie bleue. Vous avez aussi le pourquoi par rapport au bien-être des usagers et des habitants. Merci.

### ... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Merci d'avoir tenu le temps exactement, à la minute près. Je vais passer la parole à Maylis DE CAMARET, qui est de la préfecture maritime, et qui va nous expliquer quelles sont les règles du jeu pour faire cohabiter de façon apaisée ces différents usages, et qui décide de quoi en matière de sécurité et de réglementation. Qu'est-il prévu également dans les parcs aujourd'hui, étant entendu que ce n'est qu'un état provisoire ?

### ... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Bonjour à tous. J'espère que vous m'entendez bien. Il m'a été demandé de parler aujourd'hui de la réglementation maritime et de ce qui serait prévu des zones du traité maritime dans la réglementation qui sera prévue aux abords des futurs parcs éoliens. Je n'ai pas la prétention de faire un cours de droit magistral sur le droit maritime. C'est extrêmement complexe, et je n'en ai pas les compétences. Néanmoins, je vais essayer de vous donner les premières bases pour comprendre les enjeux et voir à quel point le droit maritime est parfois difficile à comprendre, et surtout à quel point il est finalement transverse.

Sur cette cartographie, nous nous apercevons que la mer est séparée en différentes zones, chacune avec des spécificités et avec différentes autorités compétentes dans leur domaine. La première, c'est la bande des 300 m. C'est la municipalité qui est compétente, notamment pour tout ce qui est police de la baignade. Nous passons ensuite à la mer territoriale qui part de la côte jusqu'à 12 nautiques. Elle se

complexifie un peu, puisqu'on est sur la compétence du préfet du département littoral pour tout ce qui est sol et sous-sol. Pour la surface et la colonne d'eau, on est sur une compétence du préfet maritime. Au-delà de 12 nautiques, et jusqu'à 200 nautiques, on passe à la ZEE. Le préfet maritime a ici pleine compétence pour bon nombre de sujets, même s'il n'en a pas l'exclusivité. À titre d'exemple, tout ce qui concerne la réglementation de la pêche relève de la TME. Au-delà des 200 nautiques, on est en haute mer. Du coup, liberté de navigation. On est en zone internationale, avec tout ce qui va avec. Je reprends vite fait pour la mer territoriale, puisque je l'ai abordée un peu vite sous la pression. Concernant la mer territoriale, comme je l'ai mentionné, les demandes de travaux en sol et sous-sol relèveront du préfet de département. La chose importante à retenir sur cette slide, c'est qu'en droit maritime, plus on s'éloigne de la côte, et moins l'État français a de compétences particulières. Je ne m'éparpille pas sur ce sujet, car ce n'est pas le débat a priori, mais il est important de le savoir. La suivante, s'il vous plaît. Je vous en ai déjà parlé. Je passe directement à celle qui suit. Pour reprendre très rapidement le rôle du préfet maritime, il a trois colonnes de priorité qui lui sont propres. Premièrement, c'est le préfet qui est qualifié d'urgence. Ces priorités sont :

- › la sauvegarde de la vie humaine en mer ;
- › l'assistance aux navires en difficulté ;
- › la lutte contre les pollutions.
- › À ce titre, le préfet maritime a la compétence pour mettre en demeure un armateur ou un particulier, dont les actions ou les moyens (son navire) causeraient des risques pour l'État français.
- › En deuxième colonne, c'est un préfet de police. Il est compétent pour :
- › la répression des pollutions ;
- › les troubles à l'ordre public ;
- › tout ce qui relève des trafics illicites (NARCOPS, lutte contre l'immigration irrégulière, émissions d'ondes radio irrégulières, etc.)
- › Enfin, et la DIRM pourra appuyer mon propos lors de la présentation du PSF et de la planification Méditerranée, le préfet maritime peut être qualifié de préfet planificateur de l'espace marin. En ce sens,
- › il participe aux instances de gouvernance des différentes zones marines protégées présente sur la façade Méditerranée ;
- › il essaie de développer une stratégie de développement durable. C'est le cas pour les énergies marines renouvelables.

À titre d'exemple, je travaille au sein de la préfecture maritime pour le PADEM, le Pôle Protection et Aménagement Durable De l'Espace Marin. Je suis chargée de mission spécifiquement pour les EMR. Je vais faire un peu écho à la présentation de M. HENOCQUE. La zone de compétence du préfet maritime de Méditerranée, c'est cette façade-là. Ces compétences s'étendent de la frontière italienne à la frontière espagnole. Pour les néophytes, et pour grossir le trait, la Méditerranée, c'est le Grand Bleu. Pour la préfecture maritime, et pour les services de l'État, mais aussi pour les acteurs du monde maritime qui travaillent en mer, la Méditerranée, c'est la slide suivante. Elle a finalement un espace assez restreint qui est très sollicité par différentes actions, différentes opérations et différents usages. Sur cette carte, nous pouvons voir en jaune les principaux trafics maritimes tels que présentés par M. HENOCQUE, mais aussi les câbles sous-marins, la présence de Zonex. Ce sont les zones d'exercice de la défense. Il y a les différentes aires marines protégées. Il y a aussi quelques zones de pêche, ainsi que d'autres usages. Cette slide est assez parlante. Nous avons beaucoup de choses en Méditerranée.

Un des rôles du préfet maritime, avec d'autres acteurs de la façade, c'est de réussir à planifier et à concilier tous ces usages, afin que tout se déroule au mieux dans le bon ordre public, Je ne vais pas m'étendre sur cette slide particulièrement. Le temps nous est compté. Cette infographie vous présente le rôle du préfet maritime aux différentes phases de l'instruction d'un dossier éolien en mer. Cela va par exemple de l'identification des zones favorables pour l'implantation d'éolien en mer. Cela a été le cas en 2018 et en 2020, avec la définition des macros-zones qui ont été autorisées. Il est aussi présent pour émettre un avis dans le cadre d'autorisations administratives. En mer territoriale, ce sont des avis particuliers. En ZEE, ce sera une autorisation unique. Le dernier exemple concerne toutes les phases de vie du parc, à savoir la construction, l'exploitation et le démantèlement. Le préfet maritime émettra une réglementation particulière sur la base de priorités qui lui sont propres, à savoir notamment la sécurité en mer qui est la priorité sur laquelle je vais appuyer le sujet aujourd'hui, puisque c'est celle qui nous intéresse le plus.

Slide suivante. En termes de réglementation, je vais mettre un point d'honneur à préciser que c'est une réglementation, celle que je vous présente aujourd'hui, qui est envisagée. Rien n'est encore inscrit dans le marbre. Cela dépendra de plusieurs éléments, à savoir la localisation du parc et la technologie utilisée. On sait que c'est du flottant, mais quelle taille feront les éoliennes ? Quelle taille aura le socle de l'éolienne, etc. ? Pour émettre ces réglementations, le préfet maritime se base sur les notes techniques des affaires maritimes, ainsi que sur les commissions nautiques locales qui ont eu lieu dans le cadre des projets pilotes. Cela se fait sur la base de ces documents et sur la base des priorités du préfet maritime. C'est ce que vous voyez ici :

- › le sauvetage de la vie humaine en mer ;
- › la sécurité de la navigation ;
- › la protection de l'environnement.

Il va émettre une réglementation spécifique dans et aux abords des champs éoliens.

On peut voir aujourd'hui les deux phases les plus importantes. C'est la phase de construction et la phase d'exploitation.

La première est qualifiée de phase à risque, parce qu'il y aura beaucoup de monde sur l'eau, de gros engins, beaucoup de norias de moyens nautiques pour pouvoir mettre en place les éoliennes.

Pendant la phase de construction, il y aurait une interdiction de toute activité nautique dans un rayon de 500 m à 2 nautiques autour du parc, autour de l'ensemble des travaux.

En phase d'exploitation, la réglementation sera un peu plus affinée. Vous le voyez à l'écran. Il y aura :

- › interdiction pour les navires supérieurs à 300 UMS. Cela correspond à de gros navires à passagers. Ce sont les gros navires de commerce, les porte-conteneurs, etc. qui auront une interdiction d'approcher à moins de deux nautiques le parc. Pourquoi ? C'est la distance qui a été retenue et considérée respectable pour pouvoir, en cas d'avarie sur un bateau, faire des réparations et retrouver sa manœuvrabilité, ou qu'un remorqueur puisse aller lui prêter assistance ;
- › la navigation de plaisance serait autorisée pour les navires de moins de 25 m à une vitesse de 12 nœuds maximum, à condition que le transit soit direct et ininterrompu ;
- › interdiction de mouillage, ainsi que de la plongée, pour tout ce qui est l'activité nautique. Pour pouvoir entrer dans le parc, chaque structure sera protégée par un rayon de 150 m, voire 200 m pour le poste électrique, au sein duquel toute activité nautique sera interdite ;



la pêche maritime serait autorisée. Cela devrait être vu au cas par cas en fonction de la localisation des parcs, des études de pêche que l'on peut avoir sur le secteur, le type de pêche pratiqué et la présence, ou non, d'autres types d'activités sur la zone. La pêche maritime serait autorisée, sauf les arts traînants, compte tenu de l'architecture du parc. Pour ceux qui n'ont pas vu les différents documents présents sur le site de la CPDP, il est expliqué aujourd'hui que pour les éoliennes flottantes, elles seraient raccordées entre elles par des câbles qui flotteraient entre deux eaux, et qui du coup pourraient provoquer un risque de croche pour ce type de pêche, à savoir les arts traînants.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

L'architecture a été exposée de façon très claire. Je passe maintenant la parole à Séverine MICHALAK, qui est juriste experte en droit des énergies de la mer. Pour compléter ce panorama, nous allons parler des directives européennes.

... **M<sup>me</sup> Séverine MICHALAK**, Juriste experte  
en droit des énergies de la mer

Bonjour à tous. Enchantée d'être parmi vous. C'est un vrai plaisir de partager ce moment. Il est vrai qu'il aurait été dommage de ne pas évoquer la directive européenne de la planification des espaces maritimes du 3 juillet 2014. C'est elle qui fixe le cadre général de planification des espaces maritimes. Cette directive s'inscrit dans le cadre global de ce que l'on appelle la politique maritime intégrée. C'est une approche globale de toutes les politiques de l'Union européenne en matière maritime, relatives à la mer. Elle concerne effectivement la planification, mais également la surveillance maritime et la connaissance maritime. Effectivement, la planification ne va pas sans la recherche scientifique, la connaissance et le partage des données.

Quels sont les objectifs de cette directive ? L'Union européenne, consciente de la richesse de son domaine maritime, a effectivement édicté cette directive pour pouvoir permettre la « croissance bleue », donc la croissance durable des économies maritimes, les objectifs de la planification des espaces maritimes, des directives qui visent le développement durable des espaces maritimes, mais également l'utilisation durable des ressources marines. En fait, c'est un tout. Cela ne concerne pas uniquement les activités économiques.

Le but de la planification des espaces maritimes, c'est quoi ? C'est de répartir de façon spatiale et temporelle les activités et les usages à distance, et futurs, des eaux marines des États membres. Si on se réfère aux directives des stratégies du monde marin, ce sont les eaux de surface, les sols et les sous-sols marins et également les eaux côtières. L'idée est également de mettre en cohérence les planifications sectorielles qui ont lieu en éolien en mer, en aquaculture. Cela va concerner différentes activités. Cela va concerner :

- › l'énergie, que ce soit renouvelable ou offshore ;
- › la pêche ;
- › l'aquaculture ;
- › le transport ;
- › les câbles sous-marins ;
- › la recherche scientifique ;

la protection de l'environnement, que ce soit la protection de la biodiversité ou la lutte contre le réchauffement climatique.

Voici un petit schéma très simpliste pour illustrer à quoi sert cette directive. Vous avez les eaux de surface et également le sol marin et la pose des câbles. C'est effectivement très large.

Pour résumer, cette directive a pour but de gérer les conflits d'usages dans un esprit de concertation. Le but de cette directive est de contribuer à la réalisation des autres objectifs, à d'autres directives et règlements européens. C'est une directive centralisatrice. Elle va contribuer également à :

- › la réalisation de la directive d'énergies renouvelables ;
- › la directive oiseaux ;
- › la directive habitats/faune et flore (Natura 2000) ;
- › la directive-cadre sur l'eau (DCE)
- › la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)
- › la directive INSPIRE, qui vise davantage le partage et l'accès au public à la politique environnementale.
- › Quelles sont les exigences posées par cette directive ? Il faut savoir que cette directive pose un cadre général pour gérer les conflits d'usages. Chaque État membre a ensuite compétence pour déterminer la façon de gérer ces conflits, notamment grâce aux documents stratégiques précédemment cités. Ces documents stratégiques ne datent pas de la directive. En revanche, ils ont effectivement été enrichis grâce à cette directive. Ils en fixent les objectifs.

Très rapidement, les exigences de la directive :

- › c'est d'avoir une approche des écosystèmes dans le sens de la directive du milieu marin. C'est de préserver la résilience et la spécificité des écosystèmes en fonction de la région marine ;
- › c'est de pousser les États à coopérer entre eux, notamment sur le partage de la façade maritime ;
- › développer la participation des parties prenantes ;
- › partager les données environnementales, physiques, économiques. C'est de déployer les fameuses études scientifiques ;
- › prendre en compte les interactions terre-mer.
- › Pour terminer, je pourrais dire que, notamment au niveau français, les États membres conservent les compétences pour déterminer dans quelle mesure ils vont privilégier les usages à travers les documents. La France a choisi de prioriser selon la PPE, puisque c'est elle qui fixe finalement les objectifs qui ont été repris dans le cadre de la planification spatiale. C'est un peu le fil conducteur qui sera suivi par les différentes concertations.

### ... M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI, Membre de la CPDP

Très bien. Merci beaucoup. Je crois que le décor est bien planté. Nous attendons les réactions des représentants des usagers de la mer présents dans la salle. Monsieur, présentez-vous. Comment réagissez-vous à ce qui a été présenté ?

### ... M. Marc REVERCHON, Participant

Bonjour à tous et à toutes, et également Stéphane RIVIER, qui est présent et les autres auditeurs. Je ne sais pas pourquoi, mais cela va être très rapide. Il y a un certain nombre de choses et de cartes

qui ont été montrées. Pouvez-vous passer la suivante ? Nous avons déjà vu cette carte tout à l'heure. C'est la représentation très précise des routes maritimes qui sont au départ des ports concernés. Il y a Fos, Sète, Port-Vendres, etc. Il y a des lignes qui sont impactées par des zones préférentielles. Il y en a d'autres qui sont étudiées. Le but étant d'arranger les routes maritimes de manière significative. Cela signifie une fonction supplémentaire, et donc des dépenses d'énergie en plus. Ce n'est pas le seul sujet. On peut les lister rapidement. On peut retrouver cette carte dans le dossier du maître d'ouvrage.

La suivante est celle qui représente un peu la synthèse de tous ces points. Vous avez en particulier des lignes au départ de Sète qui passent directement par ces macro-zones. C'est moins le cas sur le port de Fos, en tout cas sur les zones qui sont fréquentées par de très grands navires. Il y a notamment un point qui est très important. Les bateaux ont besoin de zones de mouillage. Ce sont des zones d'attente, des zones dans lesquelles ils attendent des affrètements ou de pouvoir remplir des contrats. Celle de la zone de Fos est particulièrement importante. Elle prépose une difficulté au niveau du raccordement de ce qui sera dans la zone B, le raccordement électrique à terre. Il y a plusieurs solutions. RTE travaille dessus. Il faut essayer d'éviter d'impacter la zone de mouillage est de Fos. Il a été évoqué tout à l'heure aussi les problèmes de Black-Out, etc. Il faut garder nos distances avec ces zones.

Un autre point qui ne vient pas forcément à l'esprit. Je ne suis pas certain d'être encore bien documenté. Ce sont les interférences électromagnétiques qui sont liées aux échos radars de ces éoliennes à venir demain, les radars météorologiques pour des systèmes de localisation, des GPS, des AIS. Ce sont des systèmes qui permettent de faire la carte précédente qui décrit les trajets.

Sur les questions portuaires, les espaces qui sont nécessaires pour les assemblages, les mises à l'eau et le remorquage ensuite des éoliennes flottantes de grande taille seront assez considérables. Elles vont immédiatement interférer avec les occupations des quais. Si je prends un seul exemple, les éoliennes de Fos sont aujourd'hui en concurrence avec le trafic de céréales du Port de Fos. Il faudra gérer ça, y compris pour le futur, quand il faudra avoir en base arrière des bateaux de service qui pourront intervenir pour la maintenance, l'entretien, et éventuellement même ramener des éoliennes au port quand il y aura des sinistres majeurs qui risquent d'intervenir. Voilà, Stéphane. Je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Nous allons continuer avec les réactions du comité des pêches régional. Il y a peut-être quelque chose à dire en complément de ce qui a été présenté. Nous passerons ensuite la parole à Arthur, pour qu'il nous pose des questions.

... **M<sup>me</sup> Déborah MONDAIN**, CRPMEM PACA

Je vous remercie. Pour résumer, pour la pêche professionnelle, la multiplication des emprises maritimes va impacter directement les zones de pêche. Cela va impliquer une diminution de ces zones. Nous craignons également que l'implantation des parcs éoliens sur des zones halieutiques implique une baisse de l'abondance des espèces exploitées. Nous avons recensé plus de 22 métiers différents qui exploitaient les macro-zones C et D par des navires de la région PACA. On nous a

demandé de produire une cartographie des activités sur ces macro-zones. Pour nous, ce travail nous paraît incohérent avec la situation actuelle, puisque l'on a de plus en plus d'usages en mer qui font que les activités des entreprises s'éloignent du bord. On a également des navires de plus en plus vieillissants, et donc une évolution de la flotte type. Cela ne nous permet pas d'envisager ce que va être l'activité de pêche en 2030. Pour nous, c'est incohérent, et la méthodologie n'est actuellement pas adaptée pour recenser l'activité de pêche sur ces macros-zones.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Merci. Je te passe la parole, Arthur. Tu as des questions.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

J'ai d'ores et déjà deux demandes d'intervention. Je commence tout d'abord par Daphné DESTIEVAN. Allez-y. La parole est à vous pour une demande de précision.

... **M<sup>me</sup> Daphné DESTIEVAN**

C'est par rapport à la carte. Est-ce ce dont vous parlez ? Je n'ai pas demandé la parole.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Vous vous demandiez où vous pouviez trouver la carte qui a été projetée juste avant.

... **M<sup>me</sup> Daphné DESTIEVAN**

C'est juste une question sur la discussion. Ce n'était pas pour avoir la parole. C'est la carte qui recense tous les enjeux de transport maritime et de la plaisance.

... **M. Frédéric AUTRIC**, DREAL Occitanie

Je suis directeur du projet éolien. Je représente le ministère de la Transition écologique. Cette carte est dans le dossier du maître d'ouvrage parmi toutes les cartes que nous avons pu fournir. C'est dans une des fiches thématiques sur le transport maritime.

... **M<sup>me</sup> Daphné DESTIEVAN**

Merci.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup pour cette précision. On va procéder en deux temps. J'ai deux demandes d'intervention d'usagers de la mer. Il y aura ensuite des questions du public présent par ailleurs. Je donne tout de suite la parole à Stéphane RIVIER pour Armateurs de France. Allez-y.

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Bonjour. Merci de me donner la parole. Merci, Marc, pour ta présentation. Je souhaite revenir sur un aspect de la réglementation qui a été développé par vous, qui représentez ici le préfet maritime, et sur l'interdiction de naviguer dans une limite de deux milles nautiques. Je le conçois aisément, même si cela ne va pas permettre forcément l'intervention d'un remorqueur container sur place. Si on pense à la catastrophe, c'est-à-dire une erreur de barre, ou le navire qui dérive vers les éoliennes. Pour éviter un danger immédiat, nous pouvons toujours permettre une marge supplémentaire. Cependant, est-ce que cette limite d'interdiction de navigation dans les deux milles nautiques va également s'appliquer aux fermes pilotes ?

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur.

... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Je vais répondre pour la préfecture maritime. Concernant les 2 nautiques aujourd'hui autour des parcs éoliens, c'est ce que je disais dans la présentation, nous nous basons également sur les avis des commissions nautiques locales. Le préfet maritime ne décide pas tout seul, mais il s'appuie sur un certain nombre d'experts, notamment des CNL (Commissions Nautiques Locales). Le minimum requis, pour les projets pilotes, les différentes CNL ont précisé que le minimum requis pour les plus de 300 UMS, c'était 2 nautiques.

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Je siège actuellement à toutes les commissions nautiques locales, et il n'y en a pas encore eu pour les fermes pilotes en ce qui concerne le golfe de Fos, j'y vais régulièrement, et les endroits pour lesquels on a demandé des autorisations. Pour l'instant, il n'est pas encore question des 2 milles nautiques. Pour l'une des fermes, cela interdirait le mouillage sur la zone de mouillage ouest en partie dans le golfe de Fos. Vous imaginez bien. Sinon, l'autorisation n'aurait pas été donnée.

... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Il faut que je regarde. Je n'ai pas en tête tous les éléments. Si ce n'est pas les commissions nautiques locales, c'est peut-être plutôt les directives des Affaires maritimes. Ceci étant, s'il y a une zone de mouillage qui est réglementée, notre but est bien d'impacter le moins possible ces zones-là. Je reste

sur une analyse très personnelle. On peut imaginer que cette zone de mouillage soit définie. Quand cette zone au mouillage sera à l'arrêt, pourquoi ne pas maintenir cette zone de mouillage et considérer que les 2 nautiques ne s'appliquent qu'à un navire en transit ?

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Je vous rejoins sur le fait de faire redescendre ces questions nautiques localement via les commissions nautiques locales, où il y a des usagers de la mer qui sont le plus à même de voir les problèmes intrinsèques qui peuvent se poser. Dans le cas qui nous intéresse, il y a des représentants du Grand port maritime de Marseille qui seront présents pour tout ce qui se passe autour des embouchures du Rhône.

... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Tout à fait. C'est bien le but. Encore une fois, le préfet maritime ne décide pas seul. À titre d'exemple, j'ai une expertise en droit de la mer, mais je ne maîtrise pas nécessairement toute la zone, les préférences de mouillage et même d'autres problématiques qui sont propres à un certain domaine d'expertise. Le préfet maritime sollicitera toujours l'avis des CNL avant la prise de réglementation définitive.

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Très bien. Je vous remercie.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup. Est-ce que nous pouvons continuer les demandes de prise de parole sur Zoom ? Parfait. Je donne tout de suite la parole à Thomas SÉRAZIN, pour le Comité régional des pêches Occitanie.

... **M. Thomas SÉRAZIN**, Comité régional des pêches Occitanie

Bonjour à tous. C'est pour appuyer un peu les propos de ma collègue, Déborah, pour le CRPMEM PACA. Du coup, il y a un cahier d'acteurs qui ne va pas tarder à apparaître pour la position du Comité régional des pêches en Occitanie. Il y a notamment trois points qui posent des questions. Tout d'abord, la privatisation de l'espace maritime. Il y a également un manque de retour d'expérience qui est assez flagrant, avec justement les projets pilotes qui devaient servir à avoir ce retour d'expérience, mais le débat a lieu avant même l'installation des fermes pilotes. Il y a enfin un troisième point qui nous pose des soucis. Ce sont de nombreuses interrogations environnementales qui n'ont pas de réponse assez suffisante à ce jour pour permettre à une profession de se positionner favorablement à ce développement commercial. Du coup, le CRPMEM Occitanie a pris position contre le développement commercial des fermes flottantes.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur, pour votre contribution. Y a-t-il une réaction dans la salle à Martigues ? Est-ce que nous continuons ?

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

On va continuer.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

On continue. Je donne tout de suite la parole à M. Patrick TOUSTOU. Allez-y, vous avez la parole.

... **M. Patrick TOUSTOU**, SNSM

Bonjour à tous. Pour rejoindre ce qui vient d'être dit par le Comité régional des pêches, c'est quelque chose qui a déjà été vu.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous vous présenter, s'il vous plaît, Monsieur ?

... **M. Patrick TOUSTOU**, SNSM

Je suis délégué interdépartemental de la SNSM pour l'Hérault et le Gard, et également vice-président du Parlement de la mer sur les questions de sécurité. M'entendez-vous bien ? Est-ce clair ?

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Oui. Nous vous écoutons, Monsieur.

... **M. Patrick TOUSTOU**, SNSM

Trois éléments. Le premier, et on en reparlera, est de savoir qu'il y a des inquiétudes par rapport à des zones ou autres. Dans la carte qui a été exprimée sur les usages et l'utilisation de l'espace maritime, on voyait les fameuses trois zones qui ont été déterminées à l'origine. Nous sommes maintenant sur quatre zones. Nous aurons des usages assez importants dans ces quatre zones. Nous avons aussi des problématiques maritimes. Je reviens également au sujet qui a été abordé par la personne des Armateurs de France, la navigation. Juste un aparté. Dans le golfe du Lion, suivant les conditions météo, certains navires vont plus rapidement pour se mettre à l'abri. Quid de leur capacité à naviguer dans ces zones-là ? Concernant ces sujets, nous avons quand même beaucoup débroussaillé les problématiques depuis 2014 jusqu'en 2017. Nous avons quand même bien avancé. Nous avons

justement cette problématique entre le passage de la ferme pilote aux fermes commerciales, avec justement une période d'utilisation des fermes pilotes qui permettait à tout le monde de s'imprégner de l'usage, de voir ce qui demandait à être amélioré, ou pas. Nous sommes ici sur quatre zones assez gigantesques, où les uns et les autres ont quand même quelques difficultés à pouvoir se positionner. Je voulais faire part de mon inquiétude sur certains sujets.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci, Monsieur, pour votre intervention. Y a-t-il une réaction dans la salle à Martigues, ou est-ce que nous pouvons continuer les demandes de prise de parole sur Zoom ?

... **M. Frédéric AUTRIC**, DREAL Occitanie

Je voulais répondre à Monsieur TOUSTOU. Concernant les quatre macro-zones, l'intention de l'État n'est pas d'installer des éoliennes dans la totalité des surfaces des quatre macros-zone. En ordre de grandeur, les projets des parcs soumis au débat public représenteraient 10 % de cette surface. Pour le public qui n'a pas suivi toute la vie du projet, je voulais que nous ayons cette information.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Arthur, y a-t-il encore des questions ?

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Cette fois-ci, j'ai des demandes de prise de parole, non pas d'usagers de la mer, mais du public. Pouvons-nous aller sur ces prises de parole ?

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Absolument.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

C'est parti. Je donne la parole à Bruno LADSOUS. Allez-y. C'est à vous.

... **M. Bruno LADSOUS**, Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement

Je suis du collectif associatif Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement. Je voulais juste rappeler par cette intervention que nous avons été à peu près une dizaine ou une douzaine d'associations de protection de l'environnement, mais également une coopérative de pêcheurs, à déposer un recours gracieux le 3 décembre 2019 sur le DSF Méditerranée. Nous avons eu le regret que l'autorité maritime ne nous réponde pas. C'est l'affaire du refus implicite. On a l'habitude avec les ministères, il n'y a pas



de souci, au plan terrestre, mais sur le plan de la marine, j'aurais attendu que l'autorité militaire ait un peu le courage de nous répondre sur le fond, quitte à nous répondre : « On s'oppose à votre recours gracieux ». Vous m'avez très bien compris, mais un peu de courage, que diable, pour une société de confiance et pour un débat républicain de bon acabit. Voilà notre regret.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci pour votre intervention, Monsieur. Madame DE CAMARET, souhaitez-vous réagir ?

... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Je travaille pour l'amiral, préfet maritime. Je ne vous cache pas que je suis arrivée en 2020. Je n'étais pas dans les locaux lorsque ce recours a été déposé en décembre 2019. Est-ce cela ?

M. Bruno LADSOUS, Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement

En effet, le 3 décembre.

... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Le 3 décembre 2019. Je renote la date. Je rechercherai pour savoir ce qu'il en est, et où est-ce qu'il y a eu un raté. Est-ce qu'il y a eu une réponse qui a été faite ? Je vais me renseigner sur ce sujet.

M. Bruno LADSOUS, Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement

Il n'y a pas eu de réponse, mais je vous remercie néanmoins.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

On fera tout à l'heure une session.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup. Peut-on continuer ?

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Oui. Vas-y.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Nous avons tout de suite une prise de parole de Madame Danielle GUIEU. Allez-y. C'est à vous. Vous pouvez activer votre micro.

... **M<sup>me</sup> Danielle GUIEU**, FNE PACA

Bonjour à tous. J'ai posé la question surtout par rapport à la protection de la faune. Je m'inquiète. En ce qui concerne les éoliennes au large de Port-Saint-Louis du Rhône, il y a une forte fréquence de migrations. Il y a un programme de recherche qui s'appelle MigraLion. On n'a pas encore le résultat des études. Comment donner un avis objectif sur l'impact de ces éoliennes vis-à-vis de la faune, de ces oiseaux migrateurs et même des oiseaux qui ne le sont pas, puisqu'il y a beaucoup d'oiseaux de mer, sans le résultat des études.

Je me suis ensuite posé la question de savoir, par rapport aux dispositions qui étaient prévues pour protéger les espaces autour des éoliennes, qui allait contrôler, par exemple, le mouillage, la pêche promeneuse, etc. Je m'interroge beaucoup. Les agents de contrôle de l'environnement sont peu nombreux. Comment est-ce que tout cela va être possible ? Merci.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Madame, pour votre intervention. Y a-t-il une réaction dans la salle ?

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

En tout cas, merci, Madame, d'avoir souligné que les oiseaux étaient des usagers de la mer. En tant qu'habitants, ce sont quand même les premiers usagers. C'est quand même un point qui n'est pas négligeable. Sur la question qui a été posée, voulez-vous répondre, Monsieur AUTRIC ?

... **M. Frédéric AUTRIC**, DREAL Occitanie

Oui. Je voudrais répondre à la question sur les oiseaux migrateurs. À ce stade du projet, nous sommes dans le débat public. L'objectif est que ce projet puisse se poursuivre, et que l'on puisse identifier avec vous les zones préférentielles pour accueillir ce projet. On est à un moment important du projet, où les mesures d'évitement par rapport aux atteintes à l'environnement doivent être prises en compte pour trouver des zones de moindre contrainte, également de moins de contraintes pour les usages, et c'est l'atelier d'aujourd'hui.

Pour ce qui est de l'environnement, et notamment des oiseaux migrateurs, c'est une préoccupation importante du ministère de la Transition écologique. C'est pour cela que l'on engage ce programme de recherche MigraLion, qui est pris en charge financièrement par l'État, mais qui est porté par l'OFB (l'Office français de la Biodiversité). Il a débuté au mois d'avril, et rendra sa conclusion d'ici trois ou quatre ans. Au stade du débat public, ce que l'on dit par rapport aux oiseaux migrateurs qui sont très nombreux à franchir la Méditerranée, c'est que nous n'avons pas de couloir de migration qui a été prédéterminé, mais plutôt un front migratoire. Pour nous, à ce stade, ce front étant migratoire et massif, il n'y a pas de discrimination à faire au sein des macro-zones par rapport à cette problématique des oiseaux migrateurs. Le fait de ne pas avoir l'information aujourd'hui de leur hauteur de vol, de là où ils passeraient et les impacts qu'il pourrait y avoir en termes de risque de collision ou d'effet barrière, ce n'est pas un frein à l'exercice de planification que l'on fait avec vous de localisation des fermes préférentielles.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Juste pour aider l'information, je crois qu'il y a une réunion, jeudi, sur l'environnement. Le sujet sera traité. Madame, je vous invite à y participer. Vous y aurez un certain nombre de réponses.

... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Pour répondre à la question de Madame sur l'aspect contrôle, j'ai quelques éléments. D'abord, merci beaucoup. C'est une question qui est très pertinente, et qui est d'actualité au sein des services de l'État. C'est faire une rapide comparaison avec les projets qui peuvent exister sur les autres façades, l'Atlantique, la Manche et la mer du Nord. Il était question que l'exploitant puisse mettre en œuvre des moyens de surveillance dans ces parcs. Premièrement, pour vérifier que les infrastructures sont toujours en état, mais aussi pour vérifier qu'il n'y a pas d'intrusion dans les zones données.

Comme vous l'avez dit, nous sommes loin des côtes. Il se pose aussi la question de qui va être en mesure... La surveillance de l'exploitant, ce n'est pas nécessairement des moyens nautiques, mais des caméras qui sont capables de voir ce qui se passe un instant T. Pour ce qui est du contrôle effectif humain dans les zones, il se pose aujourd'hui la question de la limitation de la marine nationale ou de la gendarmerie maritime. C'est une question qui n'est pas tranchée, qui va encore faire débat – sans mauvais jeu de mots – pendant quelques mois, voire quelques années, en attendant que les parcs arrivent en phase de construction. C'est une question qui devra être élucidée avant que les éoliennes soient mises à l'eau.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Merci, Maylis. Y a-t-il des réactions dans la salle ?

... **Une intervenante**

Je suis patron pêcheur armateur. Lorsque j'entends que notre territoire de pêche va être largement impacté, je me fais beaucoup de soucis. Pour l'instant, il y a un débat public, mais j'ai l'impression que nous sommes quand même bien avancés. En tant que pêcheurs, cela nous inquiète beaucoup.

... **M. Frédéric AUTRIC**, DREAL Occitanie

Puis-je donner un élément de réponse ? Est-ce possible ?

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Oui. Allez-y.

... **M. Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie**

J'entends votre inquiétude. Sur les oiseaux migrateurs, la connaissance n'est pas acquise. Nous avons versé au débat toutes les informations que nous avons pu récupérer auprès des scientifiques. Vous pouvez les voir avec l'étude de télémétrie. Nous sommes très robustes sur les oiseaux marins. L'étude qui a été faite, et qui sera présentée jeudi, sur les oiseaux marins est relativement intéressante pour justement aider à comprendre les enjeux marins. Pour ce qui est de la pêche, sur la partie environnementale, nous avons aussi fait des cartes qui permettent d'identifier, à l'échelle de la façade, quels sont les risques d'effets sur la ressource halieutique, aussi bien en matière de zones de frayère que de zones de nourricerie. On ne peut donc pas dire aujourd'hui qu'il n'y a aucune information dans le dossier. On a un certain nombre d'éléments. Tout n'est pas connu, puisque la Méditerranée est un espace très vaste. En tout cas, il y a un certain nombre d'éléments qui sont mis à la connaissance...

... **Une intervenante**

Pour l'instant, il n'y a pas eu d'étude sur les grands migrateurs.

... **M. Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie**

C'est ce que je disais, pour les oiseaux migrateurs.

... **Une intervenante**

Non. Pour les grands migrateurs, les poissons, thon et espadon.

... **Un intervenant**

Le thon, l'espadon, l'anguille réalisent un sacré trajet. S'ils sont stoppés par vos engins électromagnétiques, parce que l'on parle d'électricité, cela peut modifier les migrations. C'est donc catastrophique pour ces espèces.

... **M. Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie**

Tout à fait. J'entends tout à fait cette préoccupation environnementale sur l'impact de ces câbles électromagnétiques. Comme vous dites, ils peuvent avoir un effet sur l'environnement, et notamment la ressource halieutique. On a une étude de l'IFREMER que nous avons versée aux débats, qui identifie pour les différents types de poissons les effets qui peuvent être attendus sur ces espèces. Pour la grande majorité des espèces, on a des effets qui sont jugés faibles ou négligeables. J'ai en tête que sur les élasmobranches, notamment les requins, ainsi que le thon, on peut avoir un effet qui est jugé à moyen sur ces ressources.

### ... Un intervenant

[inaudible – 1:29:03.6]

### ... M. Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Je laisse RTE répondre sur cet aspect.

### ... M. Yannick BOCQUENET, RTE

RTE est en charge du raccordement de ces parcs, que ce soit des fermes pilotes, mais également sur les projets à venir. Vous parlez du champ électromagnétique, et vous posez la question de savoir si les câbles seront ensouillés. Ce sont les engagements que nous avons déjà sur les fermes pilotes, et également sur les autres projets, sur les autres façades, Saint-Nazaire et d'autres projets en Manche et mer du Nord.

Pour une première raison, ces câbles doivent être protégés des usages qui sont faits au droit de ces câbles. Je pense notamment aux arts traïnants. C'est aussi un engagement qui a été pris avec les Comités régionaux de pêche, pour que ces câbles ne soient pas un obstacle aux arts traïnants. Quand vous me posez la question : à quelle profondeur ? Ça dépend. Ce n'est pas comme le fut du canon, mais presque. C'est-à-dire que cela dépend des sédiments. Sommes-nous sur du sédiment meuble ? C'est le cas en grande majorité, comme on peut le rencontrer sur le golfe du Lion, notamment en Occitanie, mais aussi au large de la Plage Napoléon, par exemple. Lorsqu'on est sur des patates rocheuses, on peut être aussi dans l'évitement de ces zones-là, mais aussi, on est sur l'ensouillage préférentiel, donc on va aller vraiment chercher le sédiment dans sa partie la plus solide, pour que des engins traïnants puissent continuer à chaluter dessus.

En termes de champ électromagnétique, puisque c'est à l'origine de votre question, les sédiments ne retiennent pas les champs magnétiques. Pour autant, c'est l'éloignement du câble qui permet de réduire très fortement le niveau du champ magnétique. En étant ensouillé, cela réduit très fortement. Cela peut avoir un effet très temporaire et très localisé, notamment sur le compartiment benthique, mais il reste quand même très diffus. Il n'a que très peu d'effets sur les élasmobranches et les espèces migratrices. Des études ont été menées. Un certain nombre d'études ont été menées sur les champs électromagnétiques et les effets des câbles. Ces études continuent. On en a d'autres. On en a une en ce moment qui se déroule sur Marseille, pour justement voir les effets des champs électromagnétiques sur les juvéniles de poissons, notamment.

### ... Un intervenant

Je parle surtout du poisson qui est au fond de l'eau. Un grand nombre d'espèces migratoires passent par là pour pouvoir vivre. Sinon, elles s'éteignent.

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

Tout à fait. Je ne dis pas que la connaissance est extrêmement large dans le domaine. Pour autant, l'étude citée est une étude IFREMER. En fait, c'est une métaétude. Ce n'est pas l'IFREMER qui a fait l'analyse sur les câbles. Nous les avons sollicités en 2011, pour connaître l'effet des câbles en général. Ce n'est pas uniquement sur les champs électromagnétiques. C'était pour connaître l'effet des câbles sous-marins sur différents compartiments. C'est une étude qui a été remise à jour en 2019. Elle fait vraiment l'analyse de toute la bibliographie existante dans l'environnement. En résumé, c'est ce qui a été dit sur les effets.

... **Un intervenant**

[inaudible – 1:32:53.6]

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

En Méditerranée, non, en l'occurrence. Sur la Manche, la mer du Nord et la mer Baltique, il y a tout un tas d'études et de bibliographies existantes là-dessus. Il y a notamment l'IFREMER qui a fait cette synthèse également sur ces études.

... **Un intervenant**

Qu'en est-il sorti ?

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

J'aurais du mal à vous le résumer. En résumé, lorsque le câble est ensouillé, les effets sont faibles. Les effets du champ magnétique sont faibles. Les effets sont moyens lorsque le câble est posé simplement au sol.

... **Un intervenant**

Les générations futures pourront donc travailler autour de ces éoliennes.

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

Tout à fait. En matière de câbles de raccordement, ce sont les engagements que RTE prend sur le raccordement. Je veux simplement dire l'IFREMER en parlera dans la prochaine réunion environnement.

... **Un intervenant**

C'est une étude IFREMER ?

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

En fait, c'est un état de la connaissance qui a été fait en 2011, et actualisé en 2019. Il fait l'analyse, la synthèse de toutes les études sur les effets de câbles sous-marins sur différents compartiments.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Je propose que nous mettions le lien sur l'étude IFREMER sur le tchat. De mémoire, il est peut-être déjà sur le site du débat.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Arthur, il y a encore deux demandes d'interventions.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Tout à fait. Juste avant, je voudrais une réaction de Bruno LADSOUS : « Pas d'information sur les fronts migratoires, mais on y va quand même. On n'a pas tranché sur les moyens dévolus à la surveillance. On verra bien. Il fallait donc attendre quelques années avant de lancer le présent débat. Une alternative convenable serait de prendre l'engagement d'un débat public de revoyure dans deux ou trois ans ». Je donne tout de suite la parole à Thierry HOOLANS. Allez-y.

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

Bonjour à tous. Ce que vous venez de lire de Monsieur LADSOUS, c'est ce que j'allais dire aussi. Pour revenir un peu sur ce qui vient d'être dit, quand Monsieur dit que l'influence électromagnétique n'est pas énorme... Si j'ai bien compris, la transmission de l'électricité entre les centrales et les éoliennes se fait en alternatif, alors que sur l'île, je vous appelle de la Corse, il y a un projet de câbles de haute tension, où on s'inquiète sur l'électromagnétisme des peuples migratoires sous-marins. On m'a répondu à ce moment-là : « Comme il s'agit de courant continu, il n'y a pas, ou peu, d'effet ». Il s'agit encore une fois de courant alternatif, avec sans doute la même isolation que le câble sous-marin qui passe ici, qui vient de l'Italie en Corse. On nous dit la même chose, qu'il n'y a pas, ou peu, d'effet. J'attends donc que cette étude de l'IFREMER. Comme la pollution sonore sous-marine, nous sommes très peu en capacité à mesurer les effets électromagnétiques, électrolytiques également, par rapport aux poissons. Je pense par exemple aux requins, à leur bande latérale qui est très sensible, et plus qu'on ne le pense. Autre point aussi que je voulais évoquer par rapport à Monsieur l'écologue qui est intervenu tout à l'heure sur les pollutions. Il a précisé qu'une étude a été réalisée en Belgique, notamment à l'endroit où j'ai commencé, puisque j'y suis originaire. Je n'ai rien entendu sur la pollution sonore, ou alors, j'ai eu un problème de communication. La pollution sonore est aussi à prendre en compte. Il y a bien des études qui ont été faites, mais qui sont peu publiées. Je me permets toutefois de vous inviter, et d'inviter le public, à vous rapprocher d'une fondation zurichoise qui est conseillère au niveau du gouvernement européen, et qui travaille également dans l'atelier sonore, et qui s'appelle OceanCare. Je vous invite à aller voir. Ils sont très spécialisés. Nous travaillons très souvent ensemble.

Un troisième point, si vous me permettez. Madame est représentante de la préfecture maritime, si j'ai bien compris. Elle a dit tout à l'heure que dans les parcs marins des bateaux à propulsion thermique seraient non autorisés, sauf dans certains endroits. Je pose la question. Seuls des bateaux qui ont des moteurs électriques seront autorisés. Est-ce bien ce que vous avez dit ?

... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Je ne me souviens pas avoir fait la différence entre le thermique et l'électrique. Tout ce qui est prévu aujourd'hui en termes de réglementation, c'est que les navires de plaisance de moins de 25 m seront autorisés à traverser le parc, et les gros navires, ceux qui ont une jauge supérieure à 300 UMS, seront a priori interdits d'approcher le parc à moins de 2 nautiques.

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

D'accord. Il n'y a donc pas de différence. Par rapport aux lois de la physique, je me permets de vous signaler que nous n'entendons pas le moteur électrique. J'ai moi-même une voiture hybride. Le problème est que le son est beaucoup plus transmissible dans l'eau que dans l'air au niveau de la pression sonore, mais aussi surtout au niveau des fréquences. Nous pouvons dépasser facilement 250 MHz, et ce n'est pas mesurable par nos technologies, mais on peut le calculer facilement par la rotation des moteurs électriques qui dépasse souvent ce genre de fréquences. Voilà les informations que je voulais vous apporter.

... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Merci beaucoup.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

J'ai une dernière demande d'intervention. Pouvons-nous y aller ? C'est parti. J'ai une demande de Monsieur Stéphane RIVIER pour Armateurs de France. Allez-y, Monsieur.

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Je vous remercie. Je voudrais intervenir à nouveau sur une partie qui concerne la surveillance, le contrôle, et pourquoi pas les secours, en cas de besoin. Suite à ce qu'a dit Maylis DE CAMARET pour la préfecture maritime, les moyens nautiques actuellement pourraient s'inspirer de ce qui se passe sur les plates-formes pétrolières. Il y a ce que l'on appelle des « chiens de garde ». C'est-à-dire des navires qui sont spécialement dédiés à faire de la sécurité autour. Cela existe déjà. On a du recul. Ce serait une bonne chose, surtout pour des endroits où il y a du trafic maritime qui est dense et permanent. En ce qui concerne l'interdiction de naviguer dans les zones des parcs maritimes, cela me choque assez. Il y a un parc maritime qui a été créé à côté du Grand port maritime de Marseille. Si on empêche les navires de traverser ce parc, et M. REVERCHON ne me contredira pas, puisque la compagnie qu'il



dirige en subira directement les conséquences avec les navires qui font le trajet entre la Corse et Marseille, et qui vont devoir largement se dérouter.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur. Ce sera tout pour Zoom.

... **M<sup>me</sup> Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Très bien. Je pense que l'on peut passer à la deuxième session. Je cède la parole à Étienne BALLAN pour ouvrir ce nouveau chapitre consistant.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Merci pour tous ces éléments d'échanges. Je souhaitais évoquer un point important. C'est vraiment de poser le décor et les règles du jeu, ce soir. Nous voyons bien qu'elle pose de nombreuses questions. L'idée est aussi de vous proposer de nous retrouver le 11 octobre. Ce sera la dernière réunion sur les usages et les paysages de la mer. Cette réunion sera vraiment consacrée à essayer de trouver, et que chacun propose des façons de cohabiter, éventuellement de modifier les règles qui ont été évoquées. Il y a peut-être des propositions à faire à la préfecture maritime ou à d'autres. On va le voir pour le DSF. Ce sera l'occasion de faire une proposition et de travailler de façon collective. Nous avons jusqu'ici des réunions plutôt d'échanges, de questions et de réponses, pour essayer d'approfondir le sujet. Le 11 octobre, on essaiera de vous proposer d'être vraiment dans une logique de proposition et de contribution pour essayer de rendre éventuellement plus compatibles les différents usages à travers le tableau qu'Yves HENOCQUE a présenté un peu tout à l'heure. C'est la façon de pouvoir cohabiter, si c'est possible, et dans quelle mesure cela peut être possible, entre les différents usages. Rendez-vous le 11 octobre pour approfondir un peu plus ces éléments.

Nous allons passer maintenant à la deuxième session. C'est commencer à se positionner un peu à la fois dans l'espace, mais aussi dans le temps. Je crois qu'il y avait tout à l'heure une question sur le DSF. Il a fait l'objet d'un recours gracieux de la part d'un certain nombre d'associations et de fédérations de pêcheurs, si j'ai bien compris. Ce sera l'occasion d'en reparler. Je vous propose d'écouter deux intervenants qui vont porter un regard un peu différent. C'est le responsable de la planification (DIRM), M. François VIREVIALLE qui va intervenir en premier. Nous aurons ensuite une réaction de France Nature Environnement, qui s'est penchée de façon assez précise au travers de ces groupes de travail internes, notamment sur les nécessités de planification et sur l'état de la planification du domaine maritime. Je vous en prie, M. VIREVIALLE. C'est à vous.

... **M. François VIREVIALLE**, Direction  
Interrégionale de la mer Méditerranée

Merci. J'attends que la présentation soit en ligne. Merci à la régie. Je m'excuse, mais il faudra que je parte à 19 h 30, pour des engagements bénévoles que je n'ai pas pu repousser. Je vais essayer d'être assez concis. Je pense qu'il y aura un temps de questions et de réponses.

J'ai essayé de vous faire une présentation très visuelle pour illustrer la planification dans le DSF, avec un peu de contexte dans un premier temps.

Sur l'élaboration des documents stratégiques de façade, on répond à deux directives européennes, la directive-cadre pour le milieu marin et la directive-cadre sur la planification de l'espace maritime. Ces deux directives ont donné notre Stratégie nationale pour la mer et le littoral avec :

- › la transition écologique ;
- › le développement de l'économie bleue durable ;
- › l'atteinte du bon état écologique du milieu marin ;
- › le rayonnement de la France.

Tous ces éléments développés dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral ont vu leur adoption par façade au travers du Document stratégique de façade que l'on commence à avoir en tête maintenant. Le Document stratégique de façade est composé de deux parties. Il y a une partie stratégique et une partie opérationnelle. La partie stratégique a été adoptée par les préfets coordonnateurs de façade en 2019, avec une situation de l'existant et des objectifs stratégiques accompagnés de tout un travail de planification de l'espace maritime. Je vais vous le présenter après.

Le volet opérationnel est encore en cours d'élaboration, avec un dispositif de suivi et un plan d'action sur lequel on vient de finir la consultation du public sur les différentes actions proposées. Je remercie beaucoup les acteurs présents ce soir. Ils ont énormément participé à cette concertation. Tous ces travaux, que ce soit la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, le volet stratégique et le volet opérationnel, font l'objet de concertation à chaque fois avec les différents acteurs de la mer aussi bien au niveau national, qu'au niveau du conseil maritime de façade, qu'au niveau des différentes instances qui existent, avec un grand dialogue sur les citoyens, pour ceux qui se sont connectés à la visio de présentation du Document stratégique de façade du volet opérationnel qui s'est tenu il y a un ou deux mois.

C'est pour vous proposer un peu de contexte. Maintenant, la planification de l'espace maritime. Comme vous le voyez sur l'image, on est sur quelque chose d'assez riche au niveau des types d'activités, et qui demande un grand travail.

Slide suivante. Lors de l'état des lieux de notre volet stratégique, nous avons édité une carte de nos activités et des enjeux que je vous présente maintenant. Je ne vais pas vous la décrire en détail, car elle est très riche et très dense. Elle montre une forte interaction entre les activités maritimes et les activités terrestres, avec un littoral qui est très riche en activités, que ce soit du tourisme, de l'activité de pêche ou de l'activité littorale diverse et variée. On voit beaucoup d'activités de pêche, de transports maritimes et une grande interaction mer-terre.

La slide suivante représente la légende pour ceux qui voudront revenir sur cette présentation plus tard, pour mieux analyser cette carte. Les cartes sont disponibles sur le site de la DIRM Méditerranée, pour plus d'informations dans le volet opérationnel.

Slide suivante. Nous étions sur la partie socioéconomie dans cette première carte. La deuxième carte représente la richesse écologique et les enjeux de cette richesse écologique. Encore une fois, je ne

vais pas vous la décrire en détail. On voit que l'on a une forte richesse écologique, avec beaucoup de diversité. Encore une fois, cette carte est disponible.

Slide suivante. Pour travailler entre ces deux aspects, l'aspect socio-économique et l'aspect environnement, on a souhaité prendre comme support tout ce qui est zone de réglementation. Il existe des parcs. Il existe des zones Natura 2000. Il existe des SCoT. Il existe des schémas de valorisation du milieu marin, des schémas de cohérence territoriale qui ont déjà pour mission de traiter la partie maritime. Dans cette carte, on a souhaité vous représenter les parcs et les SCoT, les schémas territoriaux. C'est une base d'un travail de définition de zones qui pourrait s'apparenter à l'établissement d'un cadastre maritime, avec pour objectif de bien cerner des zones avec des typologies d'activités.

Slide suivante. Ces zones ont été définies à partir de différents niveaux de réglementation, de limites écologiques et de limites d'usages. On voit la limite des trois milles, la limite des parcs et les frontières. C'est notre carte des zones de vocation. Elle est établie avec trente zones de vocation ayant chacune un état des lieux des activités présentes, des activités en développement et des enjeux qui se jouent au sein de chaque zone. Pour rappel, dans les parcs nationaux, comme le parc des calanques, il existe tout un schéma de gouvernance locale sur lequel la zone de vocation numéro 10 s'appuie. C'est pour vous donner un exemple.

Slide suivante. Je vous ai fait un petit zoom sur une carte qui superpose nos zones de vocation ainsi que les zones d'éolien et les différentes activités comme les fermes aquacoles, pour avoir un peu une idée de ce qui peut se superposer comme activités aujourd'hui, comme enjeux aujourd'hui, dans nos zones de vocation.

Slide suivante. Le DSF Méditerranée identifie quatre types d'espace qui affirment certains principes physiques. Il y a des espaces et des zonages avec des finalités environnementales. Il y a des activités primaires, donc de productions de ressources ou de productions portuaires. Je vous ai mis à chaque fois une petite phrase explicative.

Slide suivante. Il y a des activités en développement ou émergentes. Ce sont des activités que les gens souhaitent porter, développer davantage pour les activités maritimes. Beaucoup de gens souhaitent utiliser, profiter de l'espace maritime, avec un tourisme qui est forcément en développement, des activités déjà présentes et des conflits d'usages qui peuvent être assez fréquents et que l'on a souhaité prévenir à partir de ces zones de vocation.

Slide suivante. Dans les prochaines slides, je vous ai mis un zoom sur trois zones de vocation qui ont été adoptées dans la Stratégie de façade maritime en 2019. Vous avez le Parc naturel marin du golfe du Lion. On voit la macro-zone A, présentée au public, qui montre déjà tous les usages et toutes les activités qui peuvent se chevaucher dans cet espace.

Slide suivante. Nous sommes ici sur le plateau continental du Golfe du Lion, dont les limites sont découpées par un canal spécifique au port de Sète, une limite à la borne côtière ainsi qu'un découpage lié aux têtes de canyons pour essayer de voir cette limite écologique qui existe. Encore une fois, il y a des activités nombreuses dans cette zone, avec du transport maritime, des activités au niveau de la faune marine et de l'avifaune.

Slide suivante. J'ai souhaité faire un zoom sur les canyons en eux-mêmes. Il montre une forte richesse écologique et un très fort enjeu pour nous dans le DSF. Il montre déjà la présence de nombreux câbles sous-marins sur cette zone, avec quelques zones de réserves. Vous voyez les petits carrés verts qui sont des secteurs de protection. Ces canyons, dont on voit le nom sur la carte, sont une richesse écologique. Je crois que j'ai terminé avec ma présentation. Je vous ai remis le lien pour contacter la mission de coordination qui est à l'origine de tout le travail de coordination des acteurs du Conseil maritime de façade sur l'établissement de ce Document stratégique de façade, ainsi que le lien vers l'espace pour télécharger et consulter le Document stratégique de façade dans son mode opérationnel avec toutes ses annexes, comme l'état des lieux initial ou les différentes phases de concertation et les différents travaux de concertation qui ont pu être menés. Je vous remercie pour votre attention.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur VIREVIALLE. Je donne tout de suite la parole à Madame Élodie MARTINIE-COUSTY de France Nature Environnement, qui assure l'animation du réseau Océan, en tout cas des questions maritimes, chez France Nature Environnement. Nous lui proposons de donner son avis sur cette planification, la façon dont elle est conduite et ce que l'on pourrait éventuellement en attendre. Madame MARTINIE-COUSTY, c'est à vous.

... **M<sup>me</sup> Élodie MARTINIE-COUSTY**, FNE

Merci beaucoup. Bonsoir à tous et à toutes. J'espère que vous allez bien. La planification, c'est vraiment l'outil qui doit nous permettre d'arriver à concilier les usages. C'est pour cela que c'est très important sur un seul enjeu, qui est celui de sauver nos milieux marins. Pourquoi ? Le précédent intervenant a dit que la France devait suivre la directive-cadre stratégie pour le milieu marin. Il ne faut pas oublier que l'on devait atteindre le bon état écologique grâce à cette directive en 2020. Nous sommes en 2021, et nous ne l'avons pas atteinte. La qualité des habitats marins et côtiers, que ce soit en Méditerranée ou ailleurs, est en très mauvais état. Par-dessus, la directive-cadre de la planification des usages de la mer vient normalement organiser les activités.

On a aussi d'autres directives qui s'opèrent en mer. Nous avons la directive Natura 2000, la directive Habitat et la directive Oiseaux ainsi que la Directive d'évaluation environnementale que tout le monde oublie, puisque la France l'a mal retransposée dans son droit français, mais le Conseil d'État vient de rappeler le gouvernement à l'ordre.

Aujourd'hui, l'enjeu principal de la planification doit être de réduire au maximum les pressions actuelles terrestres, pollutions telluriques qui arrivent en mer, et marines sur les zones et aux alentours des zones Natura 2000, qu'elles soient côtières ou au large. Sinon, les projets sont dans une fragilité juridique intense, dans la mesure où nous avons aujourd'hui la jurisprudence européenne. Je ne dis pas cela simplement pour la question du droit. C'est-à-dire que la biodiversité, qu'elle soit marine ou terrestre, c'est notre assurance-vie, à nous, humains, sur cette planète. La planification doit faire en sorte que notre milieu marin soit en bon état écologique et que les activités qui continuent ensuite à

exercer des pressions les réduisent. Avant de faire un Document stratégique de façade, il a été identifié les principales pressions qui s'opèrent en mer. Vous les connaissez tous. C'est le transport maritime, la pêche, la plaisance, ainsi que toutes les pollutions qui viennent de la terre. Nous ne savons pas où elles en sont aujourd'hui, si elles se réduisent ou si elles sont à des niveaux qui permettent de rajouter une activité économique ou pas dans les zones.

Pouvez-vous passer à la prochaine diapo, s'il vous plaît ? En gros, cette diapositive explique tous les enjeux de protection du milieu marin en mer sur les zones qui sont soumises au débat. Il manque malheureusement à cette carte toutes les autres cartes de pression que nous avons pu voir avant dans les différents exposés. C'est-à-dire : le transport maritime, la pêche, l'art dormant, l'art traînant, l'activité de plaisance, l'activité aquacole, etc., et le lien avec la terre. Il faut absolument avoir une cartographie qui prend en compte la connectivité terre-mer, à la fois des zones Natura 2000, mais aussi des parcs naturels régionaux, des parcs nationaux, qu'ils soient terrestres, marins, côtiers ou au large. En revanche, dans le Document stratégique de façade, tous ces éléments ne sont jamais superposés les uns aux autres. En fait, on réfléchit une fois de plus en silo. La planification, ce n'est pas ça. Les zones Natura 2000 ont bien été identifiées en réseau côtier, dans la mer territoriale, depuis le début des années 2000. La France a proposé à la Commission européenne, à l'automne 2015, de nouveaux sites Natura 2000 pour les récifs, les mammifères marins, dont le Grand Dauphin, et les oiseaux marins. C'est la grande plage verte dans laquelle on a essayé de construire des zones de vocation pour le développement de l'éolien. C'est ce que vous avez au milieu. Vous voyez que tout ceci est compliqué. Si on reprend la désignation de ces zones, c'est ce qui était les propositions de désignation des grandes zones Natura 2000. Vous avez en vert les récifs, donc des habitats pour lesquels le préfet maritime et l'État français ont souhaité les protéger. C'est le préfet maritime qui est le responsable de la protection de l'environnement en mer. En rouge, vous avez tous les enjeux liés aux mammifères marins et aux oiseaux.

Si vous regardez la carte cartographique du DMO (Dossier du Maître d'Ouvrage) dans le document du débat public, que vous empilez les cartes d'usage sur les zones soumises au débat et que vous avez l'obligation, que l'État a l'obligation, ainsi que chaque acteur de la mer actuel aujourd'hui, plus les derniers entrants qui sont les porteurs de projets éoliens, de mettre en œuvre la doctrine « éviter, réduire, compenser », qui est dans la loi pour la nature depuis 1976, on se demande si certaines activités pourront continuer à perdurer si on empile tout cela au même endroit et dans des zones qui sont particulièrement fragiles.

Vous pouvez passer à la dernière slide. Si on ne vérifie pas que les impacts de chacune des activités sur la zone, les zones proposées aux débats... Vous les connaissez tous. Ils se sont exprimés. Il y a aussi des activités de loisirs et celles de défense. Il y a le fait que toutes ces activités soient réduites de telle façon que les objectifs de conservation soient conservés : les parcs naturels marins ; les réserves naturelles nationales ; toutes les zones de Natura 2000 ; les zones de protections spéciales et les zones spéciales de conservation.

Par rapport à l'état initial qui a été choisi au moment de la désignation de ces zones par le Muséum National d'Histoire Naturelle, et qu'aujourd'hui, on a un état actuel qui ne prend pas en compte les impacts et les effets cumulés dans le DSF, et pourtant ces impacts sont connus, on peut imaginer

le Document stratégique de façade, au risque de choquer certains parmi vous, en disant qu'il est totalement à côté de la plaque et inopérant. Pourquoi dis-je cela ? C'est ce que nous avons vu sur toutes les autres façades lors des débats publics. La planification devait nous aider à mieux travailler sur les conflits d'usage et à mieux planifier le nécessaire besoin d'avoir des énergies renouvelables. On en a besoin. C'est évident. On doit sortir du pétrole, du gaz et des énergies fossiles. Ce DSF ne répond pas à toutes ces questions. La seule question qui doit être traitée dans ce débat, c'est : « Quels seront les choix que nous devons faire ensemble, de façon collective, pour qu'une zone soit potentiellement possible pour accueillir de l'éolien en mer ? » C'est-à-dire qu'il faudra réduire les impacts de toutes les activités existantes dans cette zone-là. Sinon, on n'y arrivera pas. Les énergéticiens seront attaqués sur leurs projets. L'État lui-même sera attaqué sur ses projets, si chacun n'y met pas du sien pour réduire les pressions de ses propres activités.

La planification est très importante. Il faut que le volet opérationnel des Documents stratégiques de façade, dont la consultation vient de se terminer, prenne tout cela en compte. Sinon, nous ne réussirons pas la transition énergétique, et c'est valable pour toutes les façades.

C'est pour cela que je conseille cet outil, qui permet de mieux comprendre, à chaque acteur qui participe aux débats, qui s'y intéresse, et d'aller regarder quels sont vraiment les enjeux de la transition énergétique maritime.

Je vous remercie beaucoup. Je suis désolée d'avoir peut-être rajouté quatre ou cinq minutes à ma présentation.

### ... M. Arthur LAUNEAU, Membre de la CPDP

Je laisse la parole à M. HENOCQUE. Y aura-t-il ensuite un autre intervenant qui voudra prendre la parole ? Je vous laisse réfléchir.

### ... M. Yves HENOCQUE, Écologue marin IFREMER

Je voudrais juste donner un complément d'information par rapport au Document stratégique de façade, et celui de la Méditerranée en particulier. La colonne vertébrale environnementale est représentée par le plan d'action du milieu marin. Il est très important de savoir que ce plan d'action en milieu marin existe. Il est mis en œuvre, notamment avec l'aide et le financement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il est partie constituante de ce Document stratégique de façade. Il faut que tout le monde le comprenne bien. C'est la colonne vertébrale environnementale. Il faut se référer aux deux. Vous parlez des deux directives. Il y a la directive stratégique pour les milieux marins. Elle appelle effectivement à un bon état écologique. J'appelle cela un bon état environnemental. C'est important. C'est l'interaction des activités humaines avec le milieu. Ce n'est pas simplement écologique. Pour cela, il existe un plan d'action du milieu marin, auquel vous avez accès et que vous verrez. Il est disponible sur le site Internet. Ce plan d'action en milieu marin est vraiment la colonne vertébrale environnementale du Document stratégique de façade. Il est très important que tout le monde comprenne bien cet aspect et cette articulation inhérents à ce plan de planification.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Y a-t-il dans la salle d'autres demandes de paroles ou des réactions ? Mme MARTINIE-COUSTY, peut-être voulez-vous évoquer ce plan d'action dont il est fait mention ? Est-il à même de constituer ou d'orienter la planification que vous appelez de vos vœux. C'est-à-dire la priorité au bon état environnemental ?

... **M<sup>me</sup> Élodie MARTINIE-COUSTY**, FNE

Je partage les propos de M. HENOCQUE. Il a tout à fait raison. Le plan d'action pour le milieu marin, qui est dans le Document stratégique de façade, est la colonne vertébrale qui devrait nous permettre d'atteindre le bon état écologique et environnemental du milieu marin. Seulement, toutes les activités dont j'ai parlé tout à l'heure sont existantes depuis très longtemps sur notre milieu marin. Elles n'ont pas remonté, comme il est prévu de le faire, dans une évaluation environnementale stratégique, leurs impacts sur le milieu marin. Or, les énergéticiens qui sont les derniers entrants font les frais de cette non-remontée d'impacts et d'effets cumulés dans les zones. Ils arrivent en dernier. Ils vont devoir faire des études absolument incroyables, comme ils ont commencé à le faire, qui nous permettent heureusement d'avoir un peu d'information sur le milieu marin. En même temps, chaque acteur du milieu marin, notamment les pêcheurs dans les zones Natura 2000, doit mesurer d'ici cinq ans leurs impacts et leurs risques. Ce n'est pas remonté. Les extracteurs de granulats, l'aquaculture, le transport maritime, tous doivent le faire et dire dans cette zone : « Je suis responsable de la signification des océans. Je suis responsable de ceci, de telle dégradation. Je dois faire mieux pour réduire ma pression sur le milieu marin ». Tant que toutes ces pressions ne seront pas remontées au niveau de la prise en compte des impacts cumulés et des effets des activités, on n'arrivera pas à planifier correctement. On rajoute toujours des activités, mais sans avoir réglé les pressions précédentes.

C'est très bien d'avoir de l'ambition. J'en ai pour vous tous, dans la mesure où je participe depuis 2011 à tous les débats sur l'éolien. Nous sommes là au pied d'une falaise. On a besoin de cette transition énergétique. On a besoin que tous les acteurs la fassent. Ceux qui sont aujourd'hui avec des bateaux qui fonctionnent avec des énergies très polluantes, ils doivent la réduire au maximum, pour que l'on puisse être cohérent dans les politiques publiques.

Aujourd'hui, nous faisons malheureusement prendre des risques juridiques à tout un tas d'acteurs de l'économie maritime, car les précédents n'ont pas pris leurs responsabilités. Ces directives n'existent pas depuis hier. Elles existent depuis un certain nombre d'années. Ce plan d'action pour le milieu marin, c'est là où il faut mettre le paquet pour tout le monde. C'est en cela que le DSF est extrêmement fragile. J'ai peur que cela ne nous permette pas de décider aujourd'hui si nous allons pouvoir mettre de l'éolien en Méditerranée. Il est important que l'on en mette, mais je ne sais pas si on pourra aller au-delà.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci. Nous avons une demande de paroles à Marseille du Comité régional des pêches. Je vous en prie. Vous pouvez prendre la parole. Je ne sais pas si on vous voit au niveau de la caméra. Allez-y.

### ... Une intervenante

Je vous remercie. Je pense que FNE n'est pas informée que le Comité régional de pêche PACA mène actuellement une étude avec l'Office français de la Biodiversité sur l'incidence des risques des engins de pêche sur les sites Natura 2000 en région PACA. Il est difficile d'entendre que la pêche professionnelle n'est pas impliquée dans le risque environnemental.

### ... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci. Est-ce qu'il y a une autre demande de parole sur Martigues ? Non. Arthur, si tu le veux bien, peut-être peux-tu regarder s'il y a d'autres questions ou demandes de prise de parole dans le tchat.

### ... M. Arthur LAUNEAU, Membre de la CPDP

Il y a une demande de prise de parole de Bruno LADSOUS. On vous écoute, Monsieur LADSOUS.

M. Bruno LADSOUS, Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement

Je vous remercie. Je ne souhaite pas forcément prendre la parole, mais juste exprimer ce qu'il y a dans notre recours gracieux du 3 décembre 2019. C'est quelque part un appel au dialogue, qui n'a pas eu lieu. Qu'avons-nous dit dedans ? On constate qu'il y a une confusion, une superposition, des vocations, une espèce de cadastre quelque part, qui répartit les utilisateurs de la mer. C'est un peu consternant de voir la mer transformée en cela, avec parfois un chenal pour accéder au port, etc. On peut déplorer également le fait que le parc naturel marin du golfe du Lion n'a qu'aucune garantie qui soit prise. C'est un peu les propos de Madame, tout à l'heure. C'est lorsqu'on maintient dans des conditions favorables les espèces marines dans leur aire de répartition naturelle avec les effets cumulés également. Ce sont toutes ces choses que nous déplorons avec une espèce de confusion des priorités. Au bout du compte, c'est un manque d'équilibre, malgré un affichage global extrêmement positif et sympathique. Quelque part, il n'y a rien qui permet d'avoir des garanties sur l'avenir. À l'époque, on ne proposait pas encore ce que j'ai proposé tout à l'heure. Je le redis. Pourquoi ne pas avoir attendu le retour d'expérience des fermes pilotes, deux ou trois ans ? Nous aurions pu faire le débat à ce moment-là. On n'est pas aux pièces. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

### ... M. Arthur LAUNEAU, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur. Pour l'instant, je n'ai pas d'autre demande de prise de parole. Je n'ai pas d'autres contributions sur le tchat, non plus.

### ... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Je propose que Mme MARTINIE puisse répondre sur ces deux points. Il y a la question de la remontée des informations des pêcheurs. Le CRPME PACA nous informe qu'un travail est fait de leur côté sur l'évaluation des risques, sur les impacts. C'est une bonne nouvelle pour vous. Pouvez-vous compléter un peu la réponse de M. LADSOUS sur le recours gracieux ? Vous paraît-il possible aujourd'hui de réorienter ce DSF vers l'objectif que vous lui donnez ? C'est-à-dire non pas une cohabitation entre les



usages qui sont déjà là, avec ceux qui gênent, mais éventuellement un travail sur les effets cumulés déjà existants des différentes activités.

... **M<sup>me</sup> Élodie MARTINIE-COUSTY, FNE**

Pour répondre au Comité régional des pêches, c'est très bien que ce travail soit fait. C'est grâce à une jurisprudence que les Anglais ont faite sur leur zone de pêche au niveau européen... Depuis plus de dix ans, ils ont réussi à réduire les impacts de la pêche dans toutes les eaux anglaises. Il est vrai que l'on aurait aimé que ce genre de travail soit fait depuis longtemps. Il est mené maintenant. Il y a encore cinq ans pour le terminer. Vous voyez que nous avons pris quand même beaucoup de retard. J'encourage donc les pêcheurs à aller plus loin et à continuer ce travail qui est très bien mené avec l'OFB, et de temps en temps avec les médiateurs que peuvent être nos associations qui s'intéressent beaucoup au maintien de la pêche, et à de la pêche durable.

Concernant ce dont Monsieur LADSOUS parle, je ne peux pas me prononcer sur le recours gracieux qui a été fait. La seule chose que je veux dire, c'est qu'on a une obligation de respect des lois en France, et que l'on n'est pas au-dessus des lois. Personne n'est au-dessus de la loi. Quand on décide à vingt-sept d'avoir une directive européenne qui s'applique à tous, autant le faire. J'ai pu voir des retours d'expérience des Suédois, des Pays-Bas et des Anglais sur la mise en œuvre de leur planification stratégique. Ils sont beaucoup plus rapides que nous, beaucoup plus pragmatiques, mais ils commencent par regarder où en est l'état du milieu marin avant de faire quoi que ce soit. C'est bien ce que la Cour des comptes de l'Union européenne a rappelé à la France au mois de novembre 2020. Malgré tous les moyens, malgré tous les efforts que l'on a faits sur le plan d'action pour le milieu marin et la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie, on n'a pas réussi, absolument pas, à augmenter un peu la reconquête de l'état désastreux de notre milieu marin. Sans pêche durable, il n'y a pas de reconquête du milieu marin. Il n'y a pas d'activité de loisirs, pas d'aquaculture. Beaucoup d'activités sont en danger si nous perdons cette biodiversité. Il faut commencer par là. Il est évident que la planification doit nous servir à ça. Pour réussir la planification, il ne faut pas le faire en privilégiant les activités économiques, les vocations exclusivement économiques des zones, mais d'abord sur la reconquête du milieu marin. Sinon, on n'y arrivera pas. Merci beaucoup.

... **M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP**

Merci. Avant de vous donner la parole, je vais simplement demander à M. VIREVIALLE, avant de donner la parole aux autres intervenants... M. VIREVIALLE, il vous reste peu de temps de présence avec nous. Pouvez-vous juste répondre très concrètement à M. LADSOUS sur les raisons de la non-réponse au recours gracieux, et peut-être aussi sur la dimension des propositions qu'a pu faire FNE sur l'orientation et la priorité au bon état écologique et environnemental du DSF. Vous avez vraiment deux minutes, M. VIREVIALLE, et je suis désolé, pour que l'on puisse terminer la session dans trois ou quatre minutes, pour laisser du temps aux débats pour la dernière session.

... **M. François VIREVIALLE**, Direction  
Interrégionale de la mer Méditerranée

Merci. Je ne peux pas répondre sur la non-réponse. On a répondu au titre de la consultation du public et des instances à cette question. Concernant la deuxième partie, le DSF, le plan d'action en milieu marin est encore en cours. Il ne se finira que l'an prochain. Le plan d'action du DSF, c'est la continuité du plan d'action sur le milieu marin avec 93 actions, dont 59 sont vraiment la continuité du PAM. Il y a une vraie volonté de vouloir évaluer les effets cumulés, notamment sur l'aspect socioéconomie, pour réduire les impacts, comme le travail que réalise le CRPMEM. Je pourrais vous citer l'action AP MED 09, qui est dans le futur plan d'action. Il a pour but d'évaluer plus finement les impacts des effets cumulés des différentes activités sur le milieu. La cartographie des impacts cumulés, c'est la cartographie de tous les éléments qui partagent le milieu marin. Elle peut être faite. Elle sera très lourde. Je vous ai montré des exemples assez illustrés et succincts dans ma présentation. La cartographie des impacts demande encore de la connaissance. Comme l'illustrent le CRPMEM PACA et le CRPMEM Occitanie, ils travaillent encore actuellement à une meilleure évaluation de l'impact.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup, M. VIREVIALLE. Arthur, je te redonne la parole pour clore cette session et ses dernières interventions.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Oui. Merci beaucoup. Une prise de parole d'Anne-Sophie LECLERE. On vous écoute, Madame.

... **M<sup>me</sup> Anne-Sophie LECLERE**, Association Nationale des Élus du Littoral

Bonjour. J'interviens au nom de l'Association nationale des élus du littoral. Je suis la déléguée générale. Je voudrais dire quelques mots effectivement sur la consultation des élus, pour dire en premier lieu que je rejoins tout à fait ce que vient de dire Mme MARTINIE-COUSTY dans la nécessité de se mettre tous ensemble pour aller dans le même sens, afin d'assurer la faisabilité de ces projets. C'est vrai que j'ai l'impression que la phase que l'on a vécue, et qui n'a pas été très claire en termes de consultations, de pourquoi on consultait et ce que l'on attendait des consultations, n'a pas facilité les choses. À titre d'exemple, je voudrais dire que dans les Documents stratégiques de façade, les élus sont consultés, puisqu'ils sont membres des CMS. Les consultations qui se déroulent pendant les phases d'élections régionales ou départementales par exemple, cela neutralise toute une partie de la consultation. On consultait d'anciens exécutifs, en même temps que l'on était en train d'organiser des élections pour avoir de nouveaux exécutifs. Il y a quand même des questions qui n'ont pas été anticipées, me semble-t-il.

De la même manière, quand on demande au Conseil national de la mer et des littoraux un avis sur les DSF, mais qu'on le rend avant d'avoir l'avis des Conseils maritimes de façade, on voit bien que dans le souci de faire vite, il a manqué vraisemblablement des temps d'échanges et de dialogue, et du coup des temps qui sont nécessaires pour que l'on puisse apprécier l'intégralité des impacts, et que l'on puisse pondérer les enjeux et que l'on puisse aussi faire des arbitrages.

Malgré tout le travail qui a été mené pendant des années pour faire aboutir ces DSF, on a perdu à la fin, avec la crise COVID qui a quand même neutralisé des réunions physiques et la consultation dans des conditions un peu dégradées, quelque chose sur l'enjeu de planification. Il est effectivement fondamental, comme le dit Mme MARTINIE-COUSTY. Il faut réussir à rattraper ce temps-là pour que nous puissions, tous ensemble, reconstruire des projets. Tous ensemble, cela veut dire qu'il faut que l'État intègre les collectivités dans cette planification. La mer n'est pas qu'un objet de l'État. Il faut réussir à partager l'enjeu, car les raccordements de l'éolien seront à terre. Il faut réussir à embarquer aussi les collectivités littorales sur cet enjeu de développement en mer.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Madame, pour votre intervention. Pouvons-nous prendre une autre prise de parole dans la salle, ou prenons-nous la réponse ?

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Nous passons sur la dernière intervention sur zone, s'il te plaît.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Une dernière intervention. C'est M. Stéphane RIVIER, pour Armateurs de France. Allez-y, Monsieur. On vous écoute.

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Merci de me redonner la parole. C'est pour répondre à Mme MARTINIE-COUSTY en ce qui concerne les actions développées par notre transport maritime. Il est vrai qu'il y a eu du retard de pris, mais les transporteurs maritimes ne sont pas restés inactifs. Il y a actuellement des actions concrètes et pragmatiques qui ont été prises. Il y a par exemple la réduction de la vitesse, parce qu'il y a des pics de pollution. Cela concerne aussi les navires, à partir du moment où ils rentrent dans la zone de pilotage obligatoire. Il y a aussi également le branchement d'un navire à quai. Il y a le suffrage des fumées. Il y a aussi de nouveaux carburants alternatifs, comme le gaz naturel. Il est vrai que c'est encore une énergie fossile, mais il n'y aura plus de problème en ce qui concerne le soufre ou les Nox. Il y a également le développement de nouvelles zones, etc. Il y a aussi la propulsion électrique. On en est encore à ces balbutiements. On n'a pas encore la possibilité de développer de grandes puissances propres en électrique, parce qu'il faut emporter cette puissance. On a des projets en ce qui concerne l'hydrogène. Il y a aussi des études avec la propulsion Belli, et pas seulement avec des voiles. Il arrive actuellement à avoir des pétroliers qui réduisent leur consommation grâce à des mats qui utilisent l'effet Magnus. Encore des efforts qui sont faits. Cela bouge donc de ce côté-là. C'est vrai qu'il y a eu du retard de pris. Si on regarde le côté positif, c'est que l'on est en train de progresser, et sans doute dans le bon sens.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur. Ce sera tout pour Zoom.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Je vous propose donc d'ouvrir notre troisième session. C'est maintenant l'occasion un peu de se recentrer sur l'objet de l'éolien flottant. Mme MARTINIE-COUSTY l'a dit dans sa conclusion. Il y a les façons dont ces projets d'éoliens flottants vont être éventuellement développés, et leur fragilité. Le point qui a été très tôt identifié par la Commission particulière du débat public, c'est finalement que la CNDP a été saisie sur deux projets, au total pour 1,5 GW, à un horizon d'appel d'offres jusqu'à la fin des années 2020. Déjà, un certain nombre d'acteurs se positionnent, ont pris des positions pour évoquer le développement d'un éolien de façon plus importante en Méditerranée sur la zone qui apparaît être aujourd'hui la zone la plus favorable, parce qu'elle a les vents réguliers, qui est la zone du golfe du Lion, y compris le Golfe de Fos. Nous avons souhaité vous proposer de réfléchir un peu au-delà. Il y a notamment les deux régions, la région Occitanie et la région sud PACA. Elles ont des objectifs de production bien supérieurs à la mise en place des deux parcs qui sont aujourd'hui envisagés par l'État. Nous avons d'abord demandé aux régions de nous faire part de leur vision à plus long terme pour cet éolien flottant. Est-ce qu'il y en aura plus ? Où seront-ils ? Seront-ils aux mêmes endroits, dans la même zone ? Seront-ils plus loin, collés ou différenciés ? Nous leur avons demandé leur vision prospective.

Nous avons demandé également à un industriel de nous faire part de la façon dont les industriels se positionnent, comment ils anticipent l'évolution et le développement de l'éolien flottant en Méditerranée à plus long terme. Ces industriels ont évidemment des stratégies qui dépassent simplement le prochain appel d'offres. C'est aussi une stratégie de long terme.

Il y a enfin RTE qui a aussi une responsabilité, en tant que transporteur d'électricité et gestionnaire du réseau, en termes de planification à long terme sur : « à quel endroit faut-il mettre des câbles ? » Combien faut-il en mettre ? Éventuellement, nous pourrions voir des projets d'éoliens flottants plus grands, en plus grand nombre, à long terme.

Je vais commencer par donner la parole aux deux régions. C'est M. JARDINÉ qui ouvre le bal, pour la région Sud-PACA, sur la vision que la région peut proposer en matière d'éolien flottant à long terme en Méditerranée. M. JARDINÉ, c'est à vous.

... **M. Dominique JARDINÉ**, Région Sud

Bonjour. J'espère que vous m'entendez bien.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Je précise, M. JARDINÉ, que nous vous avons beaucoup contraint sur le temps de parole. Vous aurez chacun seulement trois minutes pour exposer ces questions. J'en suis désolé à l'avance. Je serais très ferme sur le temps de parole, pour que nous puissions discuter et terminer la réunion avant 20 heures.

### ... M. Dominique JARDINÉ, Région Sud

Il n'y a pas de souci. Je suis Dominique JARDINÉ. Je suis chef du service mer et littoral à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Sud pour les intimes. Je coordonne également le développement de l'éolien flottant offshore pour la région. Cela implique plusieurs services. Cela va de l'Europe à la transition énergétique en passant par de grands équipements et la recherche et développement.

Je rebondis également sur ce que vous venez de dire, M. BALLAN, et sur les propos de FNE, Mme Élodie MARTINIE-COUSTY. C'est un choix de société qui va s'imposer à nous demain. La base, c'est la réduction de la consommation. Je vais le préciser par rapport aux graphiques que vous avez sous les yeux. La position de la région est de ne pas opposer la préservation de la biodiversité et le nécessaire développement de la transition énergétique ainsi que le développement des énergies renouvelables. Lors de l'ancienne mandature, en 2017, le Président MUSELIER et son exécutif ont voté un plan climat qui vise à obtenir une neutralité carbone à horizon 2050. Cette neutralité carbone impose une production de l'énergie fournie uniquement par des énergies renouvelables locales à horizon 2050. Ce scénario a été renouvelé lors de la mandature actuelle avec le nouveau plan climat « Gardons une COP d'avance », et garde toujours cet objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Ce scénario a été basé en quatre étapes. On a compilé tout le potentiel ENR (Énergies Renouvelables) identifié dans toutes les études que l'on a fait faire, ainsi que celles des partenaires. On a fait l'hypothèse de 100 % du potentiel technique valorisé à 2050. Les graphes que vous avez sous les yeux sont basés sur la technologie et le rendement des technologies en 2017. Cela a un peu évolué depuis.

La troisième étape est le constat que la production, une fois mis en place 100 % du potentiel technique de toutes les énergies non renouvelables électriques et thermiques, nécessitait de réduire la consommation d'énergie primaire de 50 % à l'horizon 2050, l'énergie finale à 30 %. La conséquence pour atteindre cette neutralité carbone, c'est qu'il y ait 100 % d'énergie renouvelable qui vienne fournir ces 100 % de consommation d'énergie. Cette consommation d'énergie primaire doit baisser donc de 50 % et de 30 % d'énergie finale.

On peut passer à la prochaine slide. C'est une petite slide qui montre un peu les objectifs en termes de puissance. Ne regardez pas 2012, 2021, 2023 et 2028. Regardez juste 2050. Comme disait M. BALLAN, les objectifs qui sont inscrits dans notre schéma régional mettent en avant un objectif de 2 GW, 2 000 MW d'éolien flottant à l'horizon 2050. À titre de comparaison, c'est 2 000 MW d'éolien flottant contre 31 000 MW de photovoltaïques sur les grandes toitures et les ombrières. Si on ne fait pas d'éolien flottant ou d'éolien terrestre, qui sont objectivés à 1,3 GW à l'horizon 2050, on n'a pas de quoi se retourner pour pallier une production d'énergie renouvelable locale. Cela implique qu'il va falloir encore réduire d'autant la consommation d'énergie primaire et finale de nos consommations en région. Nous sommes très contraints en région. Voilà ce que je peux dire au niveau des investissements. Nous avons fait un petit calcul à l'horizon 2030. Cela implique 40 milliards d'investissements sur les énergies renouvelables, toutes celles que vous avez vues, et 125 milliards d'euros d'ici 2050. À titre de comparaison, l'éolien flottant, au vu de la technologie actuelle, on a 12 à 15 MW qui sort par éoliennes. C'est de l'ordre de 70 éoliennes qui vont être installées à l'horizon 2050 au large des côtes de la région sud, contre du solaire photovoltaïque qui totalisera... Nous avons fait une comparaison en terrain de football. Nous sommes à plus de 13 000 terrains de football équivalents en surface de photovoltaïque. Cela correspond à 13 ha par commune d'installation en photovoltaïque.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup, M. JARDINÉ, pour ces ordres de grandeur qui sont très précis et très parlants. Je donne maintenant la parole à M. Pascal PINET, pour la région Occitanie, pour faire le même exercice dans le même temps.

... **M. Pascal PINET**, Région Occitanie

Bonjour. Je vais essayer de finir dans les trois minutes. Je suis directeur général délégué à la région Occitanie en charge de l'aménagement durable et de l'environnement. Également en Occitanie, on a fait le même exercice de schéma de développement sur la partie terrestre. Les régions sont compétentes en matière terrestre, et pas en matière maritime. Dans ce schéma, il y a un volet qui s'appelle « région énergie positive ». C'est en fait une stratégie qui vise à faire en sorte qu'à l'horizon 2050, on couvre l'ensemble des consommations énergétiques en région par ce qui sera produit en termes d'énergies renouvelables.

Cette trajectoire a été conçue avec deux grands axes. La première est la réduction de la consommation, pour faire en sorte de diminuer de 40 % la consommation totale d'ici 2050. Cela veut dire que l'on divise par deux la consommation de chaque habitant. La population croît. C'est un effort pour chaque habitant de diviser par deux. C'est également de développer les énergies renouvelables. Cela veut dire qu'il faut multiplier par trois la production d'énergies renouvelables. Cette production se fait avec un mixe énergétique, avec de l'électricité, de la chaleur, de la biomasse très large et différents vecteurs qui peuvent être l'hydrogène, le biométhane ou autres. Dans ce mixe énergétique, il faut aller droit au but. La place de l'éolien en mer, c'est de l'éolien flottant. Où est-ce que cela va se passer ? Cela va se passer loin des côtes. Ce n'est pas de l'éolien posé. C'est très important. Cela doit être cohérent aussi avec tous les enjeux qui ont été relevés par les participants, que ce soient les enjeux des usagers de la mer ou les enjeux liés à la préservation de l'environnement maritime et terrestre, car tout ce qui tombe par terre va finalement dans la mer.

L'enjeu pour nous, c'est qu'à l'horizon 2050, on a eu une consommation d'énergie totale de 125 TWH annuels en région Occitanie avec une part d'éolien en mer à zéro en 2015. En 2050, avec tout ce que je vous ai expliqué sur les réductions de consommation et l'augmentation des productions, on est sur une cible de 71 TWH annuels en consommation, et l'équivalent de 72 TWH annuels en production. Là-dedans, la part de l'éolien sera de 12 TWH. C'est-à-dire environ 16 %. Pour réaliser cette production annuelle, il faut mettre en place des éoliennes flottantes. L'éolienne, c'est la puissance. Notre collègue de PACA parlait tout à l'heure de 2 GW. L'objectif est de 3 GW en Occitanie. C'est un peu plus, avec une étape à 800 MW en 2030 et 3 GW en 2050. Cela va se traduire par des fermes et des éoliennes. Pour donner un équivalent, l'objectif 2030, c'est deux fermes commerciales et les fermes pilotes qui sont en cours de constitution. 3 GW à horizon 2050, c'est selon l'évolution des technologies. C'est entre 250 et 300 éoliennes installées au large de nos côtes.

Pour accompagner cela, deux choses. C'est la mise en place d'un port à Port-la-Nouvelle, qui est un port d'où l'on va lancer notamment les fermes pilotes, avec un premier quai qui vient d'être livré pour lancer ces fermes, et qui permettra de lancer d'autres fermes commerciales par la suite. L'enjeu

pour nous est vraiment la concertation et les échanges avec tous les résidents de la mer au travers du Parlement de la mer, qui est présidé par Didier CODORNIOU.

Enfin, un travail est fait en parallèle sur toutes les filières économiques pour faire en sorte que les entreprises en Occitanie participent au développement de cette nouvelle filière, que ce soit en construction, en installation ou en maintenance de l'ensemble de ces éoliennes. Merci.

### ... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci beaucoup, M. PINET, de cet effort de synthèse. Sans tarder, je vais donner la parole au représentant de WPD, M. Pierre WARLOP. Il va intervenir toujours en trois minutes. Il va nous donner la vision de l'industriel sur ses perspectives un peu à long terme d'éolien flottant.

### ... M. Pierre WARLOP, WPD

Bonsoir à tous. Merci pour l'invitation. Je tâcherai également d'être concis sans répéter ou revenir sur des points qui ont déjà été abordés. Il y a effectivement un constat qui nous gouverne. C'est bien finalement à la maîtrise d'ouvrage d'État que de développer les énergies renouvelables. C'est ce besoin de déploiement des EMR dans toutes leurs formes pour diversifier le mixe et décarboner plus en profondeur notre société telle que nous avons pu l'aborder avec des vecteurs tels que l'hydrogène ou l'ammoniac, qui sont des produits dérivés. Aujourd'hui, l'éolien en mer est à l'horizon 2028, donc 5 GW par rapport à un objectif à moyen terme, à plus long terme, 2050, autour de 49 à 57 GW si l'on en croit les projections qui peuvent être aujourd'hui à l'étude au niveau du Comité interministériel de la mer du gouvernement et au niveau de RTE, qui vous le détaillera plus avant.

C'est effectivement un enjeu majeur de savoir comment on va faire concilier tous ces usages. En considérant la durée de vie et le temps nécessaire pour développer ces projets, c'est le faire de manière anticipée. Je rappelle qu'en France, il faut de l'ordre de 7 à 10 ans pour qu'un projet, entre le moment de son lancement dans le cadre d'un dialogue concurrentiel aujourd'hui pour un appel d'offres, et la mise en service et la production électrique injectée sur le réseau, ce n'est pas loin de 10 ans pour une durée de vie qui est de l'ordre de 30 ans. Débattre du sujet en 2021 pour quelque chose qui prendra peut-être forme au début de la prochaine décennie, et qui coïncidera et coexistera avec d'autres planifications et d'autres usages, ça a tout à fait son sens, d'autant plus que toutes les technologies évoluant, on peut aussi améliorer l'occupation et avoir une approche plus intégrée des différents usages.

Sur les aspects de planification à long terme, c'est indispensable par rapport à ces aspects. C'est aussi un élément essentiel. Cela fait maintenant près de 15 ans que nous travaillons sur le sujet en France. C'est de contribuer à améliorer les connaissances sur le milieu marin, mais aussi sur les technologies. Il faut maintenir finalement ce dialogue continu entre les différents usages, et pas simplement avoir des appels ponctuels pour finalement satisfaire un besoin de nouveaux projets et rentrer dans une programmation régaliennne, mais bien conserver un lien territorial en prise avec les usages et une version intégrée de ces usages.

La planification à long terme, c'est un premier sujet. C'est améliorer les connaissances, pour nous. C'est harmoniser les protocoles. Comment on objective les données ? Il y a une vraie difficulté en

France selon les façades, selon les interlocuteurs. On a parfois des difficultés. C'est pour cela qu'il est indispensable d'avoir cette planification et ce débat public. Il faut améliorer la visibilité des parties prenantes. C'est aussi un réel vecteur d'acceptabilité. On le voit lorsqu'il s'agit d'avoir un premier projet sur lequel on revient quelques années ensuite pour débattre d'une éventuelle extension. C'est un vrai défi pour toutes les parties, y compris pour les personnes qui sont favorables, telles que nous, qui portons ces projets. Il faut revenir vers des parties prenantes, vers des partenaires, avec lesquels nous discutons pour trouver des compromis et effectivement les faire tenir sur du long terme. C'est effectivement nécessaire pour favoriser des approches plus transversales et plus intégrées de cette planification.

Évidemment, nous allons aborder tout de suite le sujet des investissements. Ce n'est pas neutre en France. Elle nous donne un objectif au-delà des productions énergétiques. C'est effectivement stimuler la création des filières. On voit que cela se matérialise, et on s'en réjouit. Aujourd'hui, sur la façade méditerranéenne, on en est aux prémices de l'essor de cette filiale. Cela s'accompagne d'investissements conséquents. C'est aussi indispensable pour les pouvoirs publics, comme les collectivités ou les entreprises qui s'investissent, de pouvoir comprendre quel est l'horizon qui est donné à ces investissements, tant au niveau portuaire que de la recherche, de la formation et de l'innovation.

Le dernier point qu'il me semble indispensable de rappeler aussi, c'est un sujet qui est européen. C'est l'objet de cette carte. Je ne vais pas détailler outre mesure. C'est un document dont nous vous donnerons les références, pour ceux qui sont intéressés. C'est un travail qui a été mené dans le cadre d'un projet européen qui planifie le potentiel des énergies marines au sens large, en regardant les facteurs techniques, environnementaux, sociologiques et à plusieurs horizons, en fonction de l'amélioration que l'on peut espérer des technologies. C'est effectivement indispensable d'avoir cette logique vis-à-vis de nos voisins européens et d'un usage que l'on peut avoir de la zone économique exclusive, ou à plus court terme aujourd'hui, sur les projets pilotes des eaux territoriales. Il y a effectivement une logique de mutualisation des investissements, des installations, pour minimiser l'occupation et la gêne au point des usages.

Il n'y a que des vertus à planifier. Nous les appelons nous-mêmes de nos vœux. C'est indispensable de maintenir ce dialogue dans le cadre d'un débat public. Les technologies évoluant, c'est aussi un élément qui n'est pas figé et qui ne peut que se bonifier avec le temps et la connaissance mutuelle que nous avons de nos enjeux.

### ... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup, M. WARLOP, d'avoir évoqué la dimension européenne. Nous nous sommes fixés avec la CPDP, qu'avant la fin de cette réunion, on parlerait de l'Espagne et on parlerait de cette ligne rouge qui traverse les eaux territoriales, la ZEE française. C'est peut-être RTE qui va nous parler de l'Espagne et la mutualisation avec l'Espagne. Je leur laisse la parole pour qu'ils nous expliquent leur vision de la planification, et comment le gestionnaire du réseau peut se projeter à plus long terme, que simplement les deux premiers parcs. Mme LAURENS vous avez la parole.



### ... M<sup>me</sup> Aude LAURENS, RTE

Merci. Bonjour à tous. Merci pour l'introduction. Comme l'a indiqué Yannick BOCQUENET, mon collègue qui est en salle, RTE est en charge de développer le réseau de transport d'électricité à terre, mais également en mer. En tant que gestionnaire de service public, nous avons à cœur de le faire de façon optimisée et durable. Pour cela, nous avons identifié plusieurs leviers possibles.

Le premier, nous souhaitons le mettre en œuvre pour les projets qui font l'objet de ce débat public. C'est la mutualisation du raccordement de plusieurs parcs de production. Cela permet à la fois de réduire les coûts et l'empreinte environnementale du raccordement pour un niveau de service qui est égal. Le deuxième levier consiste à optimiser le dimensionnement du raccordement en mer, mais également à terre. Pour cela, nous réalisons des études de réseau qui permettent d'identifier notamment si des renforcements du réseau sont nécessaires.

Le troisième levier consiste à standardiser les équipements et les consistances cibles de raccordement pour réduire les coûts de développement et de fabrication. C'est notamment pour cette raison que nous proposons une même structure de raccordement pour les premiers parcs éoliens flottants commerciaux, que ce soient ceux qui sont développés en Bretagne-Sud et ceux qui font l'objet du débat public en Méditerranée.

À l'issue du débat public, et de manière un peu plus prospective, on va aller certainement au-delà du raccordement des 1,5 GW de ce débat public. Nous proposerons les perspectives de développement du réseau en mer sur la façade méditerranéenne, qui constituera la réponse de RTE aux enseignements du débat public. On a déjà réalisé ce type d'exercice, notamment sur la façade normande et à l'issue du débat public en Bretagne-Sud.

Je voudrais également rappeler, insister et mettre l'accent sur le fait que ces leviers d'optimisation de coût et d'impact environnemental qui sont identifiés pour ces réseaux en mer ne sont accessibles que dans le cadre d'une planification engageante des pouvoirs publics, à la fois sur les volumes de production, mais également sur les zones géographiques et le calendrier des appels d'offres, pour éviter notamment les coûts échoués.

On peut passer à la slide suivante. Merci. Au-delà du rôle de RTE en tant que maître d'ouvrage, on est également chargé d'éclairer les pouvoirs publics sur l'avenir du système électrique à court, moyen et long terme à travers ce que l'on appelle « les bilans prévisionnels ». Mes collègues, Vincent RIOUS et Philippe DI BONO ont déjà eu l'occasion de présenter les scénarios qui ont été étudiés lors des précédents ateliers consacrés à la politique énergétique, il y a une et deux semaines.

Je voudrais faire un focus aujourd'hui sur ce que RTE étudie en termes de rythme de développement, spécifiquement pour l'éolien en mer. On peut noter que même dans les scénarios avec une relance forte du nucléaire et une prolongation des réacteurs existants, il y a un socle minimal d'énergie renouvelable qui sera nécessaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050. On estime que ce socle minimal, pour l'éolien en mer, est aux alentours d'une vingtaine de gigawatts de capacité installée. À l'inverse, les scénarios qui prévoient une sortie du nucléaire, plus ou moins rapide selon les scénarios, contiennent une part plus importante d'éolien en mer. Dans ce cas, nous estimons qu'il est nécessaire d'atteindre environ une soixantaine de gigawatts installés qui seraient répartis sur les

différentes façades maritimes françaises : Manche est, mer du Nord, Nord Atlantique, Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée.

Comme cela a été rappelé lors des précédents ateliers, RTE travaille à l'élaboration de ces scénarios en concertation avec les parties prenantes et le public. Une consultation publique a eu lieu au premier semestre sur ces scénarios. Ils s'inscrivent dans un contexte plus général, notamment le contexte européen. La Commission européenne a annoncé en novembre 2020 un objectif de développement de 300 GW de l'éolien en mer à horizon 2050. Comme l'a indiqué Monsieur WARLOP, de WPD, le Comité interministériel de la mer a indiqué en janvier dernier que sur ces 300 GW, la France dispose d'un potentiel de 49 à 57 GW.

Nous pouvons également citer le Comité de prospective de la Commission de régulation de l'énergie, qui a proposé en juin 2021 d'afficher des objectifs plus ambitieux pour les filières EMR en adoptant, lors de la révision de la PPE en 2023, des objectifs de 18 GW en 2035 et 50 en 2050.

On voudrait finalement terminer sur les questions que se pose RTE et que l'on souhaite également soumettre au débat public. Cela concerne d'une part les structures de réseau que l'on peut envisager pour optimiser les coûts pour la collectivité d'empreinte environnementale. On peut le voir par exemple sur les schémas qui sont présentés à droite. Il y a des structures plus complexes que l'on appelle hybrides, qui se développent notamment en mer du Nord et qui pourraient s'avérer pertinentes dans le cadre de la Méditerranée. Ces structures permettent de mutualiser, soit des interconnexions, par exemple entre la France et l'Espagne, soit des renforcements internes avec des raccordements de parcs éoliens en mer.

Il y a également la question de la localisation des parcs éoliens qui est également cruciale et qui doit intégrer les enjeux du raccordement en mer, mais aussi à terre.

Je vais simplement conclure en vous invitant à vous exprimer sur ce sujet, soit lors de la session de questions-réponses qui suit, ou alors à l'occasion des ateliers cartographiques qui seront organisés prochainement, ou encore sur le site du débat public. Merci pour votre écoute.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup, Mme LAURENS. Je ne sais pas si ces schémas sont disponibles ailleurs.

... **M<sup>me</sup> Aude LAURENS**, RTE

C'est une exclusivité.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Martine vous remercie. Ce sont effectivement des sujets qui vont être importants. Ils seront à creuser dans les étapes suivantes.

Nous sommes arrivés à la fin théorique de notre réunion. Je vous propose de prendre quand même quelques questions avant de terminer. On ne terminera pas plus tard que 20h10. Il y a peut-être des personnes qui veulent prendre la parole ou questionner un peu plus précisément sur ces schémas de

raccordement et d'implantation, ou sur les logiques dont vous venez de parler. Je vais commencer par la salle. Y a-t-il ici à Martigues des personnes qui veulent poser des questions, ou réagir ? Oui.

... **M<sup>me</sup> Séverine MICHALAK**, Juriste experte  
en droit des énergies de la mer

Juste une petite réflexion. Ce qu'a mentionné Mme LAURENS est très intéressant. Il y a notamment un projet très important qui est en cours actuellement. C'est le projet Kriegers Flak. Le CGS utilise effectivement cette technologie. Ce sont des raccordements entre parcs. C'est très intéressant, et cela pose beaucoup de questions au niveau juridique, sur le temps européen. C'est une question qui, si elle se pose en Méditerranée, sera d'autant plus pertinente.

... **Un intervenant**

C'est dans l'Europe du Nord ?

... **M<sup>me</sup> Séverine MICHALAK**, Juriste experte  
en droit des énergies de la mer

C'est entre le Danemark et l'Allemagne. En fait, c'est un projet de mutualisation des systèmes de raccordement, et également de former un hub pour permettre à l'électricité, une fois qu'elle est injectée, une fois qu'elle est produite par un parc, de ne pas passer par le réseau terrestre de l'État, mais de passer directement dans ce hub. Il se pose également des questions sur le prix de l'électricité. Ce sont des questions très intéressantes qui sont soulevées dans ce cadre.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci. Je repose ma question à la salle. Est-ce que l'on peut localiser sur une carte le projet espagnol éventuel ? Mme DE CAMARET, pouvons-nous développer les parcs éoliens dans cette zone disputée entre la France et l'Espagne, cette zone en mer ? Est-ce que cette question du rapport à l'Espagne a déjà été évoquée ? RTE pourra ensuite réagir aux propos de Mme MICHALAK, plus précisément sur les projets d'environnement.

... **M<sup>me</sup> Maylis DE CAMARET**, Préfecture maritime

Je vais parler plutôt en termes de zones de pêche. La partie de la zone française qui est contestée par l'Espagne est une zone qui est qualifiée de grise, dans laquelle on évite de développer certaines activités pour éviter de froisser l'État. L'Espagne est avisée des projets de parc éolien commercial en Méditerranée.

... **M. Frédéric AUTRIC**, DREAL Occitanie

Le ministère de la Transition écologique a informé son homologue du débat public actuel sur ces projets d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Êtes-vous informés du projet espagnol ou des projets espagnols sur la côte catalane ?

... **M. Frédéric AUTRIC**, DREAL Occitanie

Je n'ai pas l'information au niveau régional. Je ne sais pas si au niveau national, il y a eu symétrie. Je ne sais pas si Matthieu est là.

... **M. Matthieu LAURENT**, Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Bonjour à tous. On n'a pas encore été aujourd'hui informé des projets espagnols. Il faut garder en tête que la manière de procéder pour qu'un projet voie le jour en Espagne et en France n'est pas la même. Il n'y a pas forcément ce débat public en Espagne, et toute cette procédure de concertation, comme elle peut avoir lieu en France. Je sais qu'il y a un projet qui est porté au sud de la frontière, dans le golfe de Las Rosas. Les concertations ont lieu uniquement au niveau local aujourd'hui. Les discussions avec le national n'ont pas forcément commencé. Ce sont des structures de projection totalement différentes. La France sera très certainement sollicitée à un moment ou un autre. Nous n'avons pas reçu de commentaire aujourd'hui, ou d'explication, sur ce projet.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Arthur, je crois qu'il n'y a plus de demande de parole à Martigues. Merci. Je vais te donner la parole pour prendre encore une ou deux interventions en Zoom, et nous clôturerons la réunion ensuite.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup. Nous avons une réaction écrite de Danielle GUIEU, de FNE PACA et du Conseil économique social et environnemental de la région sud : « Pour l'instant, je ne vois aucune information ou directive engagée mobilisant des moyens afin de sensibiliser les citoyens à la sobriété. Quelles sont les données sur ce point aujourd'hui ? A-t-on évalué les économies d'énergie avec tous les programmes et les aides pour la rénovation énergétique par commune ? Ce serait intéressant ». Y a-t-il une réaction ?

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Il me semble que l'État est directement interpellé, ainsi que les régions.

... **M. Dominique JARDINÉ**, Région Sud

Nous avons un peu calculé les investissements qu'il était nécessaire de réaliser pour atteindre les objectifs de baisse de consommation qui ont été rappelés à la fois pour la région sud, mais aussi pour la région Occitanie. Pour la région sud, les investissements dans le résidentiel représentent près de 100 milliards d'euros d'investissement à l'horizon 2050. C'est une cinquantaine de milliards d'euros pour les logements individuels et une trentaine de milliards d'euros pour les logements collectifs. En plus de cela, il faut également réduire la consommation dans le tertiaire, tout ce qui est : bureaux ; cafés ; commerces ; enseignement ; santé ; habitats communautaires ; recherche, etc. On va atteindre les 15 à 30 milliards d'euros aussi à 2050 d'investissements nécessaires pour arriver à des bâtiments les moins consommateurs possibles...

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

On ne vous entend plus, M. JARDINÉ. Votre micro est coupé. Voilà. Je réactive votre micro. C'est bon.

... **M. Dominique JARDINÉ**, Région Sud

Au total, c'est entre 40 et 60 milliards d'euros d'investissements nécessaires à 2030, si on veut atteindre les objectifs de baisse de consommation que j'ai cités tout à l'heure, et atteindre près de 120 milliards d'euros d'investissements à 2050 rien que pour les bâtiments résidentiels et tertiaires en région sud à l'horizon 2050.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Je crois que votre homologue, M. PINET, veut réagir ?

... **M. Pascal PINET**, Région Occitanie

Bonsoir. La question était sur la région PACA, mais c'est simplement pour faire un décalé, parce qu'on parle beaucoup de milliards d'euros. Il y a aussi un sujet d'évolution des méthodes. On parle par exemple de la réduction des consommations dans les bâtiments et dans les logements. L'enjeu aujourd'hui, c'est de changer les méthodes de rénovation thermique, et de passer à une massification, à un changement de modèle, de façon à faire baisser les coûts. On travaille aujourd'hui avec les grands donneurs d'ordre, avec les filières BTP, de façon à voir comment on peut changer cette façon de rénover thermiquement le bâtiment et aussi de baisser les coûts. Je pense que l'on est sur un nouveau modèle économique au sens large sur les aspects rénovation de bâtiments. Il est difficile d'avancer des coûts. Les choses vont évoluer dans le temps.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup. Je vois que M. LAURENT demande la parole également.

... **M. Matthieu LAURENT**, Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Rebonjour à tous. J'ai oublié de me présenter tout à l'heure. Je suis Matthieu LAURENT de la Direction générale de l'énergie et du climat qui porte ces projets au sein de l'État. Pour compléter la réponse des régions, je tiens juste à rappeler qu'il y a eu un atelier thématique sur l'énergie, il y a deux semaines, lors duquel il y a eu une présentation de la DGEC qui a rappelé que ce qui est fait en matière d'efficacité énergétique, avec des actions ciblées de la part de l'État, et de sobriété énergétique, avec notamment des actions de l'ADEME. Les présentations se trouvent sur le site de la CPDP, si je ne m'abuse. On pourra vous rediriger, si nécessaire.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, M. LAURENT. La dernière prise de parole est de M. Bruno LADSOUIS. Allez-y, Monsieur. Je vous donne juste une minute. Nous devons ensuite terminer. Merci beaucoup.

... **M. Bruno LADSOUIS**, Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement

Même si nous avons des réserves sur la question environnementale, des craintes que les choses ne soient pas faites dans l'ordre, nous ne nous sommes cependant pas dérobés, nous, les associations de protections de l'environnement en Occitanie, sur des propositions concrètes. La demande nous a été faite de définir des zones. Nous avons défini effectivement à titre subsidiaire notre cahier d'acteurs, un certain nombre de zones basées sur des principes logiques y compris l'éloignement au maximum du littoral, y compris le fait que les zones restantes pour les pêcheurs soient bien travaillées et concertées avec les pêcheurs et les représentants, en recherchant leur accord formel. Je dis bien leur accord formel. C'est-à-dire qu'il y a des questions de bon sens. Nous ne nous sommes pas dérobés. Nous espérons être entendus.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, M. LADSOUIS. Voilà pour la salle Zoom.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup à tous. Il me reste à vous remercier pour votre participation, aussi bien ceux qui étaient ce soir à Martigues et ceux qui ont participé en Zoom. Un grand merci pour la richesse de ces échanges. La réunion a été très dense et un peu copieuse. J'en suis désolé. C'est une façon aussi de pouvoir rentrer dans les différents sujets. Cette fois-ci, nous espérons aller un peu plus en profondeur sur les logiques de cohabitation des usages, et éventuellement de localisation, à la réunion du 11 octobre. D'ici là, il y aura une réunion, jeudi soir, sur l'impact de l'éolien flottant sur l'environnement, et singulièrement sur la diversité. Je vous invite tous le mercredi 29 septembre au soir à Marseille pour la réunion intermédiaire du débat, qui fera le bilan de l'ensemble de ces échanges en présence des ministres, Mme POMPILI et Mme GIRARDIN, et du Président de RTE, si c'est confirmé. À très vite, j'espère, ce jeudi soir à Sète, ou en Zoom, et à Marseille la semaine prochaine. Merci beaucoup. Bonne soirée.